

Rapport d'activité 2024



Sommaire

1. Qui sommes-nous ?	p. 4
2. Temps forts de l'année 2024	p. 7
3. Le Pôle Administratif des Majeurs Protégés	p. 6
4. Les Activités – Les Pôles Territoriaux	p.9
Le pôle de Rouen	p.9
Le pôle du Havre	p.15
Le pôle de Dieppe	p.21
5. Les Dispositifs Transversaux	p.29
6. L'Association	
Le conseil d'administration	p.39
Le comité de direction	p.40
Le financement de nos actions	p.41
La gestion et le développement des ressources humaines	p.43
Le contrôle interne	p.46
La démarche qualité	p.47
Le système d'information	p.50
La communication	p.52
7. Témoignages de majeurs protégés	p.59



Chers salariés,

Depuis ma prise de fonction en novembre 2024, j'ai eu le privilège de découvrir une association dynamique et engagée. Il m'apparaît évident que l'année écoulée a été marquée par un engagement sans faille et une activité soutenue.

L'ATMP 76 n'a jamais cessé de répondre aux besoins du territoire, faisant preuve d'une expertise et d'une adaptabilité remarquables :

- Les mesures de protection ont connu une augmentation significative.
- L'Information et le Soutien des Tuteurs Familiaux (ISTF) s'est développé et connaît une expansion sur le territoire seinomarin.
- Les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisées (MASP 2) ont été déployées conformément au cahier des charges défini par le conseil départemental.
- Le conseil juridique renforce son expertise dans la gestion et le suivi des dossiers, ainsi que dans l'appui et le conseil auprès des DMJPM.

Les fonctions support et transversales ont joué un rôle crucial au cours de l'année écoulée, permettant à notre association de maintenir une efficacité opérationnelle et de répondre aux défis avec réactivité. Que ce soit dans les domaines de la gestion administrative,

des ressources humaines, des finances ou des systèmes d'information, chaque service support a apporté son expertise pour assurer un fonctionnement fluide et coordonné de nos activités.

À la fin de l'année 2024, l'ATMP 76 a saisi une opportunité majeure pour consolider et structurer sa démarche qualité, un levier essentiel dans l'amélioration continue de ses services. Cet élan stratégique a également permis de poser les fondations du nouveau projet d'établissement, un document clé visant à définir les orientations futures de l'association. Ce travail ambitieux a été mené grâce à la mise en place de groupes de travail collaboratifs.

Les équipes de l'ATMP 76 peuvent être fières cette année de ce qu'elles accomplissent pour améliorer la qualité de vie des personnes accompagnées. Elles peuvent également être fières de leur capacité à s'adapter, à innover et à déployer leurs compétences.

Bien que l'ATMP 76 soit un acteur départemental incontournable et que l'activité associative soit dense et reconnue, nous resterons attentifs à l'évolution des contextes économiques et politiques de notre secteur d'intervention. Face aux nombreux enjeux, l'association devra doublement faire preuve d'agilité dans sa gestion financière afin de se consolider, de développer, d'innover et de continuer à répondre de manière optimale aux besoins des publics que nous accompagnons.

Farida Mouda

Directrice Générale

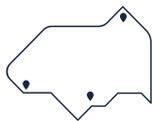
Qui sommes-nous ?

 **5390**

mesures de protection

 **200**

professionnels

 **3**

pôles territoriaux

 **58**

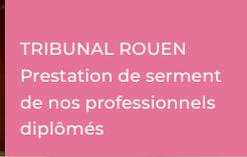
lieux de permanence

Créée en 1978 à l'initiative de familles, l'ATMP 76 est une association, loi 1901, dont l'objet social est la protection et l'accompagnement des personnes majeures en situation de vulnérabilité.

Elle a pour principale mission de déployer des mesures de protection émises par les tribunaux judiciaires sur l'ensemble du territoire seinomarin.

Sur agrément judiciaire délivré par le Procureur de la République, l'Association exerce pour le compte de l'Etat une mission de service public.

Les temps forts de l'année 2024

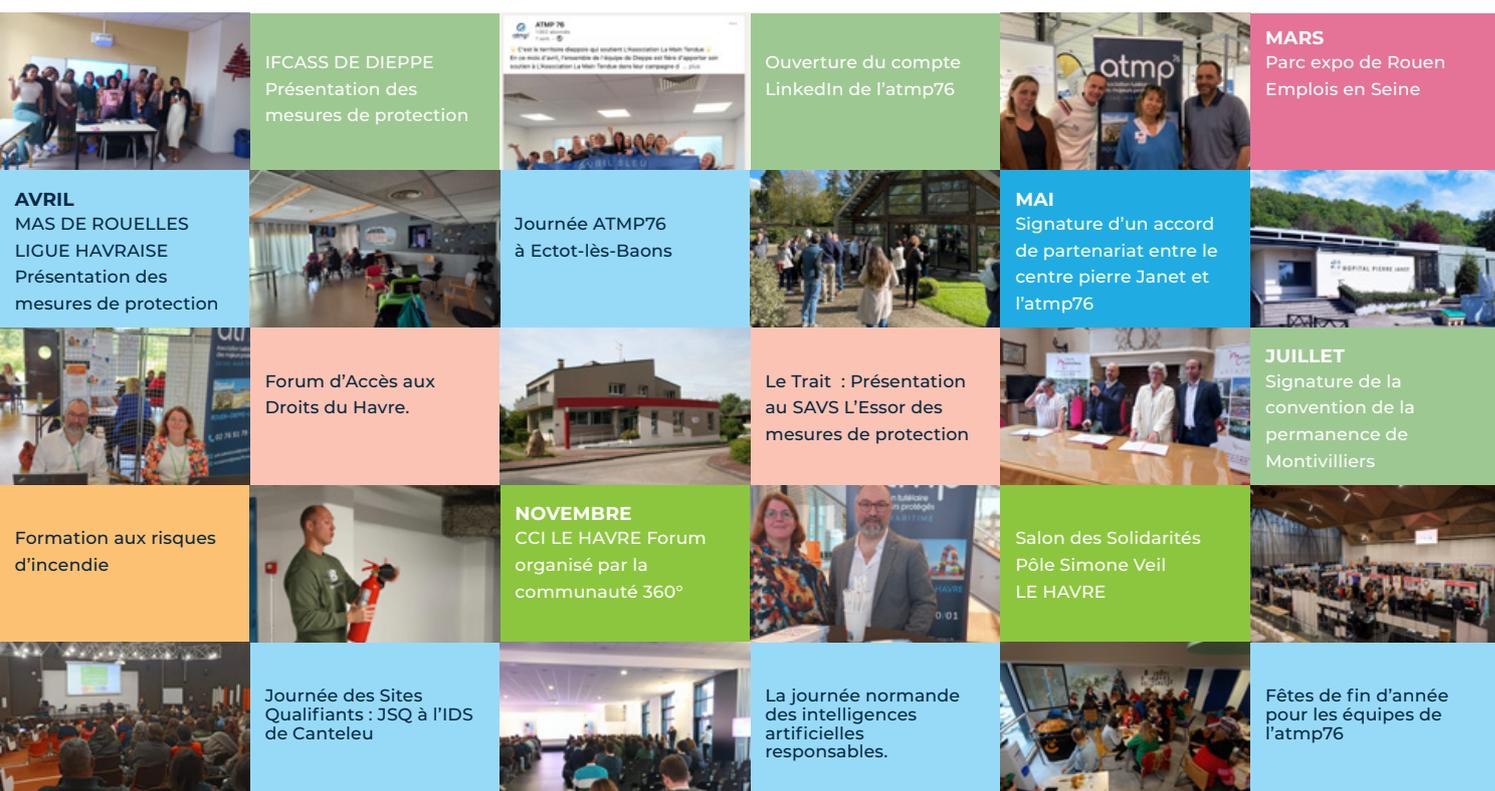
	JANVIER Pas de début d'année sans galette des rois !!		FÉVRIER Colloque sur l'autonomie des personnes très vulnérables.		Mise à jour du DUERP en présence de Santra plus sur le pôle Havrais
	Halle aux Toiles : Journée de sensibilisation autour du syndrome de Diogène		TRIBUNAL ROUEN Prestation de serment de nos professionnels diplômés		L'atmp76 lance son premier catalogue de formation continue !
	JUN Le CAFÉ DES PARENTS Centre François Truffaut de l'IDEFHI de Canteleu		ESAT de Fécamp : Sensibilisation aux mesures de protection		Journée de sensibilisation sur les Risques bancaires
	AOUT		SEPTEMBRE Séminaire, "Comment faire de l'auto-détermination une réalité dans la protection juridique..."		OCTOBRE Formation initiale SST
	Colloque, La place des familles face aux mesures de protection d'un proche		Mme Farida MOUDA prend ses fonctions de Directrice des Etablissements et des Services		DECEMBRE Participation à "Les artisans du lien " au Greta Normandie

Nos valeurs

- Respecter les principes de la **bienveillance**
- Individualiser l'**accompagnement**
- Promouvoir l'**autonomie** et les capacités de la personne
- Respecter la **dignité, l'intégrité, et le droit à l'intimité**
- Respecter le **droit à l'expression** et à l'**information**
- Garantir les **droits fondamentaux** et les **choix de vie**
- **Promouvoir la personne** comme un acteur de droit commun
- **Faire reconnaître** la citoyenneté tant en milieu ordinaire qu'institutionnel

Nos missions

- **Les mesures de protection :**
 - > Sauvegardes de justice
 - > Curatelles
 - > Tutelles
 - > Mesures d'Accompagnement Judiciaire (MAJ)
 - > Mesures de subrogation
 - > Mesures ad' hoc
- Les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisées (**MASP 2**)
- Information et Soutien auprès des Tuteurs Familiaux (**ISTF**)
- Le conseil juridique



Le pôle administratif des majeurs protégés

3 services

- > Secrétariat / GED
- > Activité
- > Comptabilité des majeurs

Le pôle administratif des majeurs protégés occupe une place centrale et incontournable au sein de l'association. Véritable pilier transversal, il joue un rôle essentiel dans la gestion et le suivi administratif des mesures de protection qui sont confiées à l'association. Ce pôle incarne ainsi le cœur névralgique de l'ensemble du processus, garantissant rigueur, coordination et fluidité dans la vie de la mesure.

L'accueil et le secrétariat

Le service d'accueil téléphonique et physique revêt une importance primordiale représentant le premier lien entre l'association et ses divers interlocuteurs. Ce service incarne une interface à la fois efficace et humaine, en orientant de manière judicieuse les personnes accompagnées, les partenaires et autres parties prenantes vers les ressources internes les plus adaptées.

Grâce à son numéro unique, le service d'accueil téléphonique est principalement destiné aux adultes et aux partenaires qui ne posséderaient pas les coordonnées des professionnels concernés.

L'équipe en charge de l'accueil téléphonique est confrontée à des défis croissants dans la gestion des appels de majeurs protégés adoptant un comportement agressif. Ces situations, devenues de plus en plus courantes, placent l'équipe sous une tension considérable, exigeant sang-froid, empathie et compétences en gestion des conflits.

Malgré son engagement et son professionnalisme, ces échanges tendus peuvent affecter leur moral et créer un climat émotionnel difficile à gérer au quotidien. Il devient essentiel de réfléchir à des solutions adaptées, telles que des formations spécifiques, des protocoles renforcés et un soutien psychologique, pour permettre à l'équipe de maintenir sa qualité de service tout en préservant son bien-être.

Le secrétariat traite à la fois la boîte mail de l'ATMP76, mais également identifie, catégorise et numérise les jugements des différents territoires, transmis par navettes le jour de leur réception. L'équipe a dû faire face à des difficultés avec notre prestataire : La Poste, avec des retards

à la fois dans la réception mais également dans l'envoi du courrier. Une situation temporaire a été trouvée mais le service devra trouver des solutions pérennes et satisfaisantes.

Le service gestion électronique de documents

L'année 2024 s'est distinguée non pas par des changements organisationnels, mais par une intensification de la dématérialisation à l'échelle nationale, ayant une incidence significative sur la transmission des documents des majeurs. La boîte mail dédiée aux factures a supporté une augmentation notable des documents reçus par ce biais. Par ailleurs, le partenariat établi avec les principales banques des majeurs a permis de gagner un temps précieux dans le traitement des relevés mensuels.

Enfin la mise en place des plateformes des différents partenaires (CARSAT, MSA, AMELI...) nous demande de nous adapter et de repenser la centralisation de certains documents (exemple : mise en place d'un collecteur).

Certains modes opératoires liés à l'activité ont été écrits et transmis



- Doc triés/numérisés
- Boîte mail factures
- Relevés dématérialisés



Le service activité

Ce service centralise à la fois la gestion des jugements de l'ensemble du territoire mais également la création du dossier numérique du majeur (via le logiciel métier Proxima). Cela permet un meilleur suivi de nos indicateurs et de limiter les risques d'erreurs dans la saisie des données correspondantes.

Ce service a également pour objectif le calcul de la participation des majeurs protégés. Cette activité demande un point de vigilance, car la récupération des ressources et des différents placements du majeur, en lien avec l'année précédant le mandat représente une difficulté récurrente pour les DMJPM.

Le service comptabilité

La mise en place d'une évolution sur l'établissement du compte rendu de gestion de notre logiciel métier, nous a demandé de revoir notre procédure interne. Celle-ci a été mise en application en 2024.

Nous avons dû également prendre en compte le Décret n° 2024-659 du 2 juillet 2024 relatif au contrôle des comptes de gestion pris en application de l'article 512 du code civil et modifiant le décret n° 2021-1625 du 10 décembre 2021 relatif aux compétences des commissaires de justice. Celui implique également des modifications dans le traitement du compte rendu de gestion et des documents à fournir par nos équipes. Au vu de l'évolution des pratiques liées à la nouvelle réglementation, le service devra être proactif et devra envisager des perspectives évolutives pour faciliter l'accès dématérialisé des documents aux contrôleurs.

Les perspectives 2025

Le pôle administratif des majeurs protégés prévoit des avancées stratégiques en 2025, visant à renforcer l'efficacité et la fluidité de ses processus tout en répondant aux nouveaux défis. Parmi les priorités figurent :

- Mise en place du workflow dans notre logiciel métier : Une évolution majeure sera apportée à notre logiciel métier, intégrant un workflow qui combinera le circuit des documents et les actions à effectuer par les différents intervenants sur les dossiers numériques des majeurs. Cette transformation, qui impactera tous les services, promet une meilleure coordination et traçabilité dans le traitement des dossiers.
- Création d'une boîte mail dédiée aux ouvertures de mesure : Une adresse mail spécifique sera mise en place pour centraliser les documents d'ouverture et ceux récupérés au domicile du majeur, offrant ainsi un gain de temps et d'efficacité pour les DMJPM. Ce dispositif simplifiera le traitement des documents tout en garantissant l'application systématique des circuits définis. Ainsi en amont également, la rédaction de modes opératoires manquants sera nécessaire pour uniformiser nos pratiques.

- Animation des rencontres territoriales : Afin de favoriser une cohésion renforcée autour de nos missions en faveur des majeurs protégés, des rencontres entre les assistantes comptables, les assistants tutélaires et DMJPM seront organisées sur les différents territoires. Ces échanges collaboratifs permettront de renforcer les synergies entre les équipes et d'aligner les efforts pour répondre aux besoins de nos publics.

- Amélioration de l'accueil téléphonique : En 2025, notre ambition est de rendre notre accueil téléphonique plus convivial et engageant, en créant une dynamique positive. Nous souhaitons ainsi améliorer l'expérience des appelants tout en maintenant un haut niveau de professionnalisme.

- Audit complet de l'archivage : Suite à l'arrêt n°444711 du Conseil d'État du 24 décembre 2021 confirmant que les associations tutélaires n'exercent pas une mission de service public, nous devons repenser notre stratégie d'archivage. Nous travaillerons avec une entreprise homologuée pour la destruction des archives existantes et définirons un nouveau processus d'archivage intégrant à la fois des supports papiers et numériques pour nos besoins futurs.

L'année 2025 s'annonce donc comme une période charnière, marquée par des évolutions structurantes et des initiatives collaboratives pour optimiser les processus du pôle administratif et renforcer l'impact de nos missions.





le pôle de Rouen

Présentation du territoire

Le pôle de Rouen couvre un territoire vaste et diversifié, reflétant une complémentarité entre des zones urbaines dynamiques et des espaces ruraux.

Il s'articule autour de la métropole de Rouen et de son agglomération, qui concentrent une part importante de la population et des activités économiques. Cette zone urbanisée comprend également le secteur d'Elbeuf, connu pour son caractère actif et son intégration dans le tissu métropolitain.

Au-delà de ces zones urbaines, le pôle s'étend vers des espaces plus ruraux dans le pays de Caux, incluant des localités telles qu'Yvetot et Cany-Barville. Ces secteurs ruraux, bien que moins densément peuplés, présentent des enjeux spécifiques, notamment en matière d'accès aux services et de mobilisation des ressources locales.

Enfin, le territoire atteint le littoral avec Saint-Valery-en-Caux, une zone côtière qui apporte une dimension unique au pôle.

Cette diversité géographique impose une approche différenciée et une capacité d'adaptation aux multiples besoins et réalités des territoires qui composent le pôle de Rouen.

2946



mesures de protection

97



salariés

L'activité du pôle en 2024

Les entrées et sorties de mesures

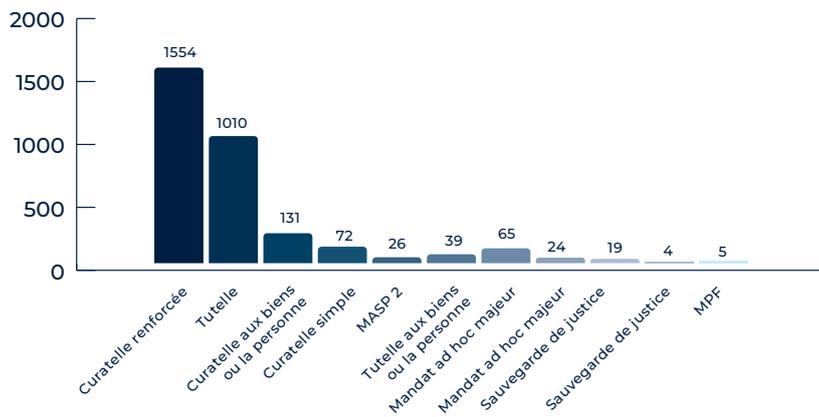


En 2024, nous observons :

- > 364 nouvelles mesures
- > 306 mesures clôturées

L'activité du pôle en 2024

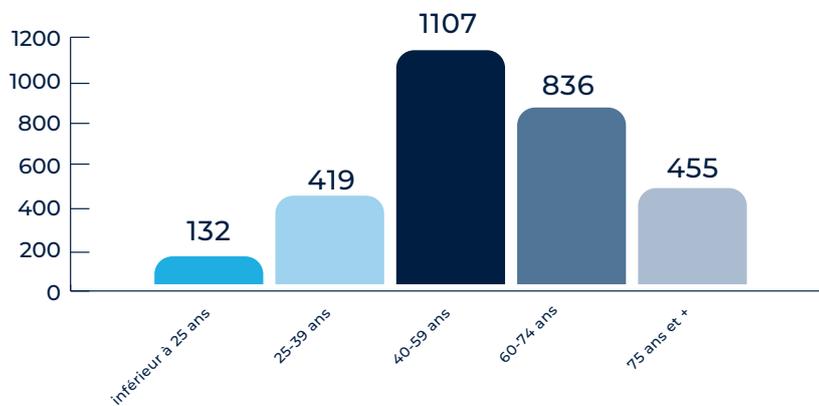
La répartition par type de mesure



En 2024 :

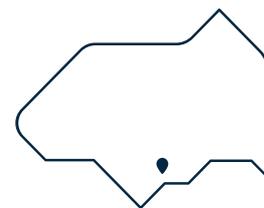
- **53 %** des majeurs en mesure de protection sont en **curatelle**.
- **35 %** des majeurs en mesure de protection sont en **tutelle**.

La répartition par tranche d'âge

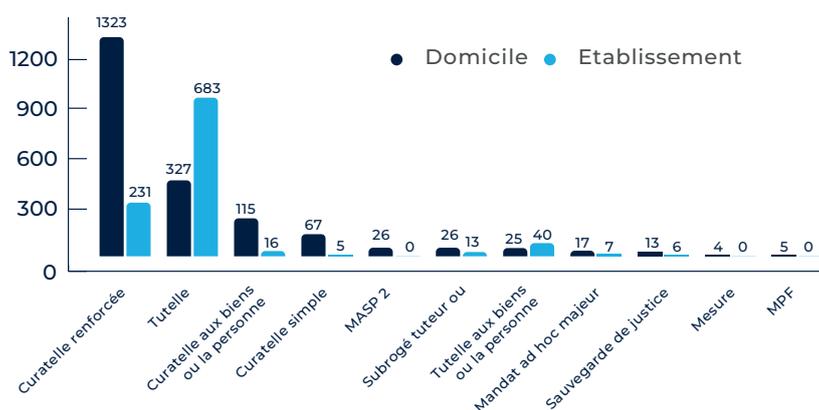


Nous observons :

- **38 %** entre 40 à 59 ans
- **29 %** entre 60 et 74 ans,
- **15 %** 75 ans et plus.
- **13 %** entre 25 et 39 ans,
- **5 %** entre 18 et 24 ans,



La répartition par type d'hébergement



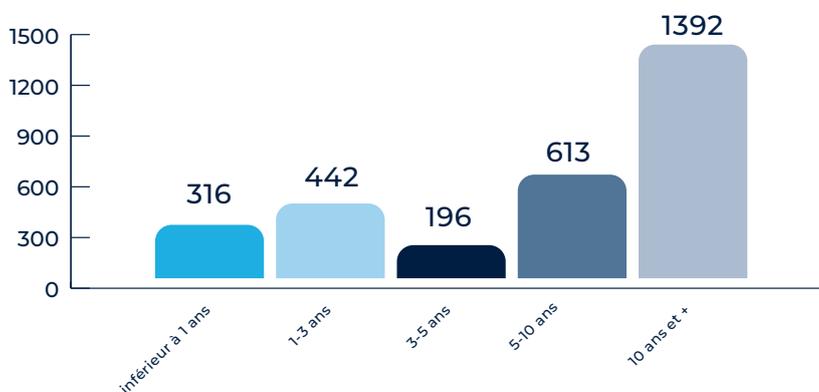
En 2024 :

- **65.75 %** des majeurs vivent en logement autonome.

- **34.24%** des majeurs sont hébergés en établissement.

Les établissements dans lesquels sont hébergées les personnes protégées sont très variés. Il peut s'agir de foyer d'hébergement, de Foyers d'Accueil Médicalisés (**FAM**), de Maisons d'Accueil Spécialisées (**MAS**), de Foyers de vie, d'établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (**EHPAD**), de Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (**CHRS**), d'Établissements pénitentiaires.

L'ancienneté des mesures



En 2024 :

- **47 %** (10 ans et plus)
- **21 %** (5 - 10 ans)
- **15%** (1 - 3 ans)
- **11%** (< 1 an)
- **6 %** (>= 3- 5 ans)

Les faits marquants en 2024

L'année 2024 a marqué une étape clé dans le développement des actions menées par le pôle de Rouen. Tout d'abord, on observe une progression notable de l'activité tutélaire avec une augmentation continue du nombre de mesures prises en charge, ce qui illustre l'élargissement de nos missions et de notre impact. Par ailleurs, l'adaptabilité renforcée des professionnels a permis de répondre de manière efficace et appropriée aux besoins évolutifs des personnes protégées, ce qui témoigne de l'engagement constant de nos équipes.

Dans le prolongement de cette dynamique, nos principes d'intervention reposent toujours sur la proximité avec les personnes protégées. Ainsi, nous avons redoublé d'efforts pour multiplier les rencontres avec ces dernières, afin de renforcer les liens et d'améliorer la qualité de l'accompagnement. De plus, grâce à la mise en place des postes de mandataires de continuité dès 2023, il a été possible de pallier les absences tout en maintenant une continuité dans le lien avec les bénéficiaires. Cette organisation a été renforcée sur le pôle de Rouen par un poste supplémentaire. Ces avancées traduisent notre volonté de garantir un accompagnement humain et cohérent.

D'autre part, le suivi des situations a été structuré à travers des bilans trimestriels réalisés avec chaque mandataire. Ce dispositif, également présent sur le Havre et Dieppe, a permis de mieux suivre l'évolution des situations, de favoriser le partage d'informations entre les équipes et d'améliorer en continu les services rendus.

Dans la continuité de ces initiatives, un travail approfondi a été mené pour accompagner le positionnement de l'encadrement, notamment sur des enjeux cruciaux tels que le management des équipes, la continuité du service, l'effectivité des contrôles, l'amélioration de la qualité et la prévention de la maltraitance. En outre, en 2024, l'équipe encadrante, au même titre que celle de Dieppe et du Havre a pu bénéficier de séances d'analyse de pratiques managériales, ce qui a contribué au renforcement de leurs compétences.

En somme, l'année 2024 a permis de consolider nos actions, tout en anticipant les défis futurs. Grâce à une mobilisation collective et à une démarche structurée, le pôle de Rouen a su préserver ses valeurs fondamentales et renforcer son engagement envers les personnes protégées. Nous abordons l'année 2025 avec ambition et détermination, toujours au service de l'humain et du progrès.





Les perspectives 2025

En 2025, le pôle de Rouen se concentrera sur plusieurs enjeux prioritaires pour accompagner sa dynamique et répondre aux besoins des usagers :

○ Soutenir la progression de l'activité des mesures de protection, en consolidant les acquis tout en s'adaptant à l'évolution constante des demandes et des besoins.

○ Renforcer la stabilité des effectifs, particulièrement dans les deux unités qui ont été fortement impactées, afin de garantir une meilleure continuité de service et une organisation optimale.

○ Améliorer la qualité du service rendu aux majeurs protégés, en mettant en œuvre des actions ciblées pour répondre plus efficacement à leurs attentes et renforcer leur satisfaction.

○ Repenser la joignabilité et l'accueil téléphonique, en envisageant une réorganisation par territoire pour assurer une communication fluide et accessible aux bénéficiaires et partenaires.

○ Développer un réseau partenarial actif et structuré, dans l'intérêt des majeurs protégés. Cette démarche inclura une réflexion approfondie sur la sectorisation par Responsable d'Unité (RU) et mandataires, ainsi que l'organisation de rencontres pour mieux coordonner les acteurs locaux.

○ Renforcer les compétences des professionnels à travers des formations continues, afin qu'ils puissent mieux accompagner les majeurs protégés atteints de troubles psychiatriques. Cela passera notamment par l'élaboration de partenariats spécifiques avec les acteurs de proximité, en tenant compte de la présence d'un hôpital psychiatrique dans le secteur rouennais.

○ Valoriser et explorer les dispositifs de proximité, en construisant des collaborations solides avec les partenaires locaux pour améliorer l'accompagnement des bénéficiaires et optimiser les ressources disponibles.

Ces axes stratégiques reflètent une volonté d'adaptation et d'innovation afin de répondre aux défis spécifiques du territoire de Rouen et de mieux servir les majeurs protégés.



La parole aux partenaires



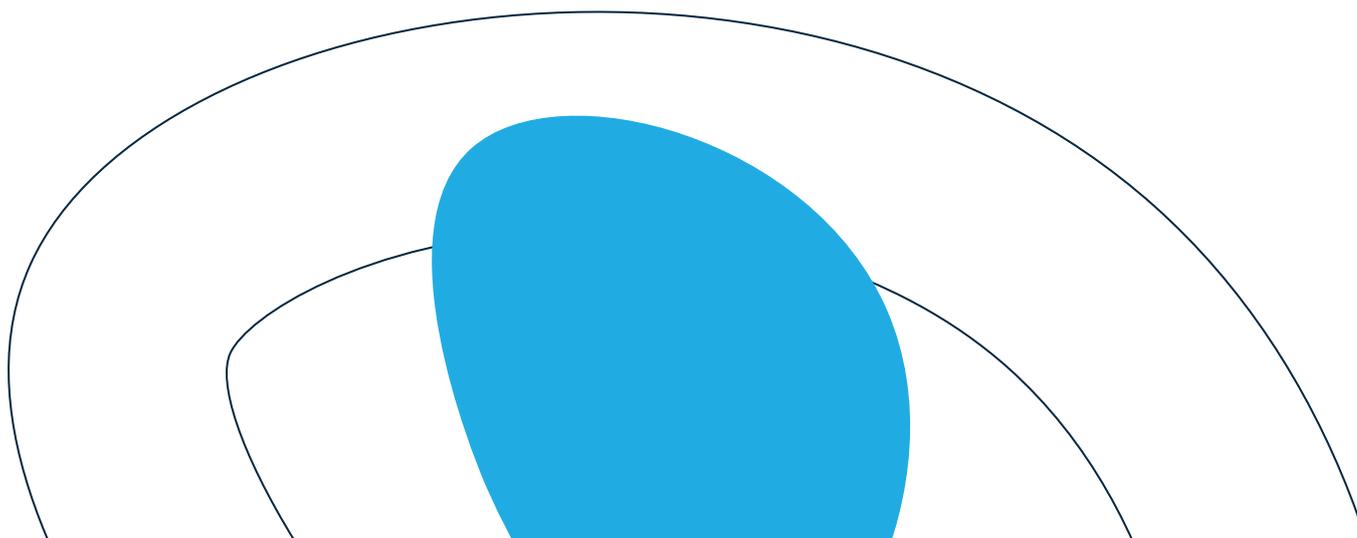
Témoignage de Céline PAYEN, cheffe de service du logement adapté à l'association Emergence-s

“ L'année 2024 a été pour le service logement adapté et l'ATMP, une année riche en collaboration.

En effet, nous avons pérennisé notre pratique du référent unique. Un choix pertinent qui permet aux résidents de rencontrer sur site leur mandataire judiciaire une fois par mois. Un des rendez-vous qu'ils n'oublient jamais !!

En outre, nous avons également pu proposer une nouveauté. En lien avec l'enjeu que représente la gestion financière auprès de nos locataires, nous proposons désormais, de façon régulière un café « questions/réponses » en présence de Angélique Dufils (Responsable d'unité à l'ATMP76). Cet espace permet de diminuer les préjugés et les idées fausses qui sont trop souvent associés aux mesures de protection en plus de désamorcer bon nombre de défaut de compréhension.

Toutes ces actions augmentent significativement la qualité de nos prises en charge respectives. C'est également un levier d'augmentation du pouvoir d'agir de nos publics une dynamique chère à nos deux institutions. ”





le pôle du Havre

Présentation du territoire

Le pôle du Havre s'étend sur un vaste territoire présentant des caractéristiques variées. Il englobe principalement des zones urbaines denses sur le secteur du Havre, marquées par une forte activité et une dynamique citadine.

Ce territoire s'étire également vers des secteurs plus ruraux autour de Lillebonne, où les besoins et enjeux diffèrent, notamment en raison de la dispersion géographique et des spécificités locales. Enfin, il atteint le littoral du côté de Fécamp, où les enjeux côtiers ajoutent une dimension unique à la gestion de ce secteur.

Cette diversité territoriale exige pour le pôle du Havre une approche adaptée et différenciée pour répondre aux besoins spécifiques de chaque zone et garantir un service optimal pour l'ensemble des majeurs accompagnés.

1313



mesures de protection

39



salariés

L'activité du pôle en 2024

Les entrées et sorties de mesures

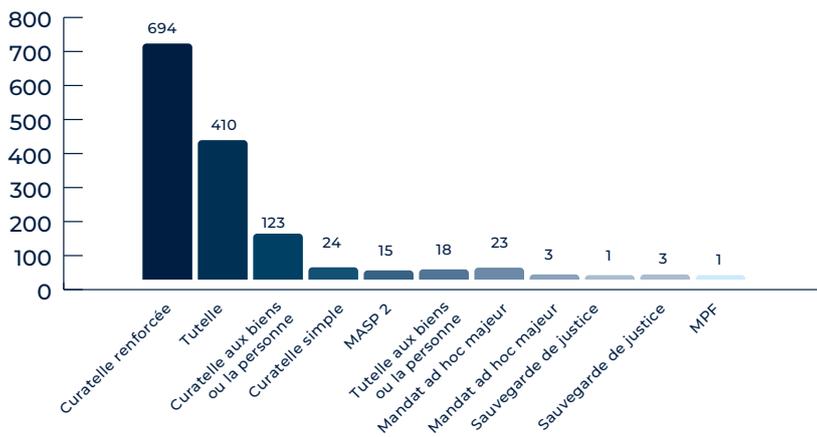


En 2024, nous observons

- > 112 nouvelles mesures
- > 109 mesures clôturées

L'activité du pôle en 2024

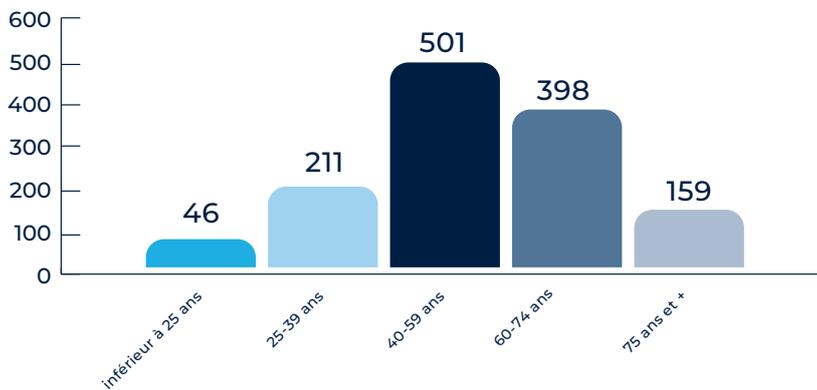
La répartition par type de mesure



En 2024 :

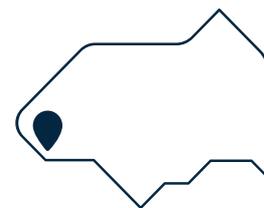
- **58,60 %** des majeurs en mesure de protection sont en **curatelle**.
- **33,33 %** des majeurs en mesure de protection sont en **tutelle**.

La répartition par tranche d'âge

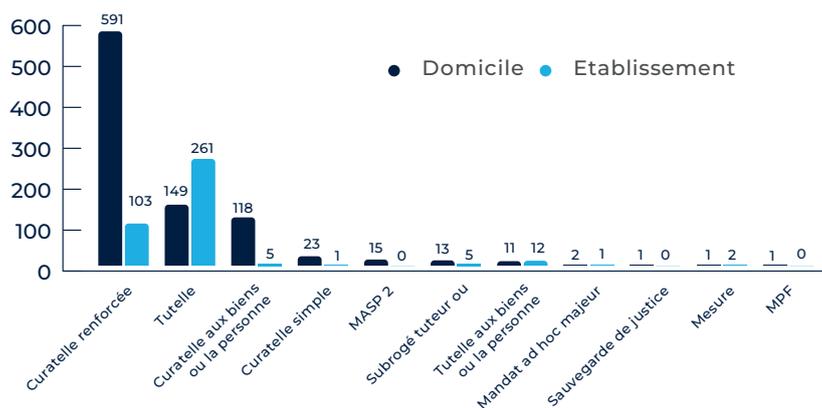


Nous observons :

- **38,56 %** entre 40 à 59 ans,
- **39,63 %** entre 60 et 74 ans,
- **16,24 %** entre 25 et 39 ans,
- **12,24 %** 75 ans et plus,
- **5,54 %** entre 18 et 24 ans.



La répartition par type d'hébergement

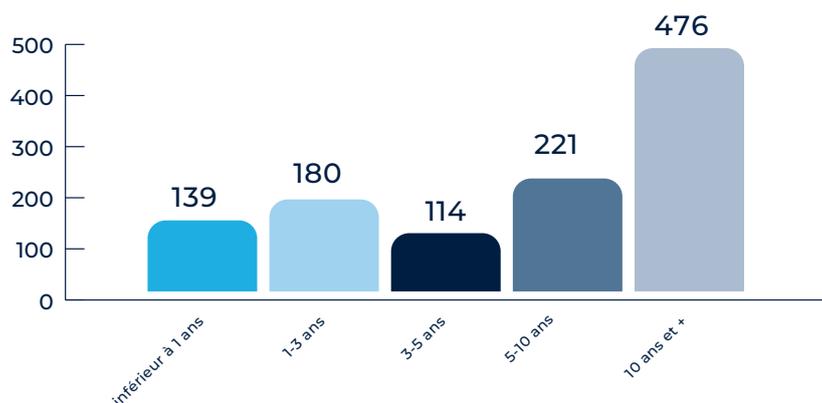


En 2024 :

- **69,98 %** des majeurs vivent en logement autonome.
- **30,02 %** des majeurs sont hébergés en établissement.

Les établissements dans lesquels sont hébergées les personnes protégées sont très variés. Il peut s'agir de foyer d'hébergement, de Foyers d'Accueil Médicalisés (**FAM**), de Maisons d'Accueil Spécialisées (**MAS**), de Foyers de vie, d'établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (**EHPAD**), de Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (**CHRS**), d'Établissements pénitentiaires.

L'ancienneté des mesures



En 2024 :

- **52 %** (10 ans et plus)
- **19,55 %** (5 - 10 ans)
- **12%** (3 - 5 ans)
- **10 %** (>= 1- 5 ans)
- **7%** (< 1 an)

Les faits marquants en 2024

L'année 2024 a été marquée par une avancée significative dans le déploiement de nos professionnels au sein du maillage partenarial. En effet, nos équipes ont assuré une présence remarquable sur l'ensemble des forums et dans les établissements qui ont fait appel à l'atmp76. Cette nouvelle dynamique a renforcé notre présence et consolidé notre expertise auprès de nos partenaires, témoignant de notre engagement et de notre professionnalisme.

Ainsi, ces efforts nous ont permis d'ancrer durablement notre position dans cet écosystème en pleine évolution.

De nouvelles conventions pour les permanences externalisées ont ainsi été signées, tandis que des accords partenariaux se sont durablement ancrés. Cette dynamique a été le fruit d'une réflexion managériale approfondie visant à réorganiser une sectorisation plus en adéquation avec les besoins et enjeux des territoires. L'objectif qui se poursuit est double : réduire les temps de déplacement des mandataires tout en favorisant un partenariat de proximité avec les acteurs locaux.

Ces initiatives illustrent une démarche proactive et adaptée aux réalités du terrain.

Dans cette dynamique, des changements structurels significatifs ont été opérés, notamment par la pérennisation d'un poste de direction

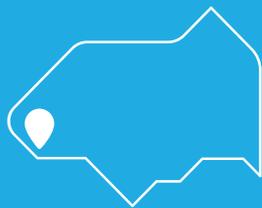
de pôle à temps complet et le recrutement d'un cadre de proximité. Ces initiatives visent à renforcer les équipes tout en favorisant une organisation plus agile, capable de répondre à la fois aux exigences des territoires et aux attentes des magistrats.

Ces mesures traduisent une volonté de s'adapter aux besoins stratégiques et opérationnels.

Enfin, dans un contexte socio-économique particulièrement tendu, l'accent a été mis sur une réactivité accrue dans le processus de recrutement, accompagnée d'une formation renforcée au sein du parcours d'intégration.

Ces efforts témoignent d'une volonté d'adaptation face aux défis actuels, tout en consolidant les bases pour un développement harmonieux des équipes.





Les perspectives 2025

Pour l'année 2025, le principal défi du pôle du Havre consistera à :

Renforcer notre proximité auprès de l'ensemble des partenaires socio-judiciaires : cet objectif passe par une meilleure stabilisation des équipes et une amélioration continue de la qualité du service rendu, afin de répondre efficacement aux attentes des acteurs judiciaires.

Renforcer notre ancrage territorial en structurant un réseau partenarial dynamique, toujours au service des majeurs protégés. L'accent sera mis sur le développement de la connaissance mutuelle et de l'interconnaissance entre les acteurs locaux. À cet effet, des rencontres seront organisées pour favoriser les échanges et la coopération entre les différents intervenants du territoire.

Former nos professionnels pour qu'ils soient mieux préparés à accompagner les majeurs protégés. Cela inclura la mise en place d'un partenariat ciblé avec les acteurs de proximité, notamment avec le centre Pierre Janet pour les personnes atteintes de troubles psychiatriques. Cette collaboration visera à adapter nos pratiques aux besoins spécifiques de ces publics vulnérables.

Ces priorités stratégiques traduisent notre engagement à répondre aux enjeux complexes du territoire en plaçant les bénéficiaires au cœur de nos actions.

La parole aux partenaires



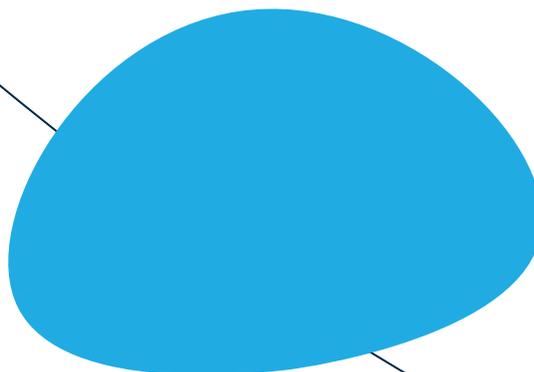
Laurence LOQUET – Éducatrice SAVS, IMS de Bolbec

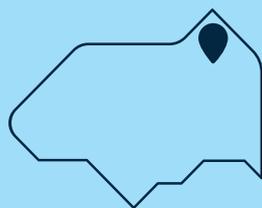
“L'ATMP76 est pour notre service, un organisme essentiel et fiable. Votre sérieux et votre rapidité à répondre aux demandes reflètent votre profond engagement envers l'intérêt des usagers. Votre réactivité, est notamment facilitée par les échanges téléphoniques via les portables professionnels des mandataires. Nous soulignons aussi un respect et une prise en compte systématique de l'intérêt des usagers .”



Anne-Sophie PARMENTIER – Éducatrice spécialisée SAVS, Ligue Havraise, Le Havre

“Collaborer avec l'ATMP76 est un plaisir. Votre organisation favorise des échanges fluides grâce aux adresses mails professionnelles personnalisées et aux téléphones portables permettant de joindre plus facilement les professionnels. La présence soutenue et régulière des mandataires sur le terrain est le reflet de votre engagement .”





le pôle de Dieppe

Présentation du territoire

Le pôle de Dieppe s'étend sur un vaste territoire à dominante rurale, offrant une diversité géographique et une dispersion des populations qui nécessitent une organisation adaptée. Il couvre plusieurs zones stratégiques, parmi lesquelles Dieppe, cœur dynamique du territoire, ainsi que les communes voisines telles qu'Offranville et Eu, qui contribuent à l'activité du secteur.

En outre, ce territoire rural s'étire jusqu'à Aumale, Gournay-en-Bray et Tôtes, des zones où les besoins et les réalités locales varient considérablement en raison de leur éloignement géographique et de la densité plus faible de la population. Cette configuration exige une prise en compte attentive des spécificités locales pour garantir un accès équitable aux services proposés.

L'organisation du pôle de Dieppe repose ainsi sur une approche territoriale différenciée, permettant de répondre aux attentes diversifiées des habitants tout en tenant compte des particularités de chaque secteur.

1130



mesures de protection

34



salariés

L'activité du pôle en 2024

Les entrées et sorties de mesures

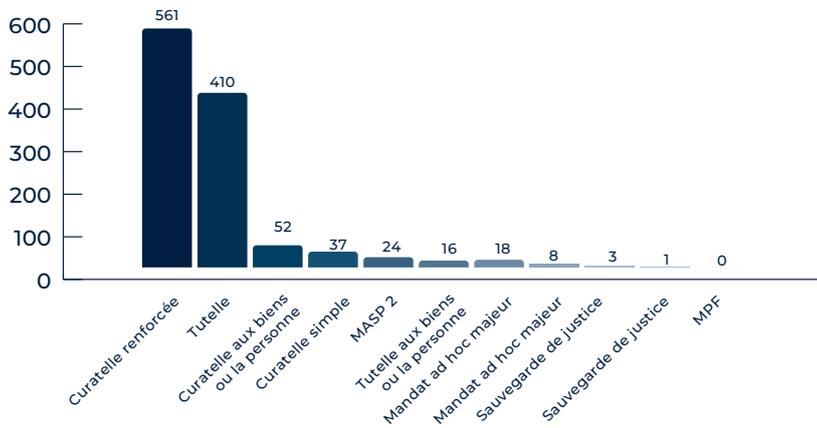


En 2024, nous observons

- > 157 nouvelles mesures
- > 98 mesures clôturées

Les activités du pôle 2024

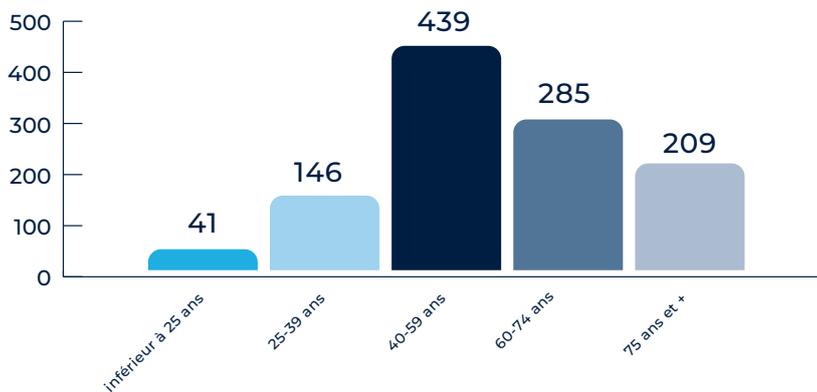
La répartition par type de mesure



En 2024 :

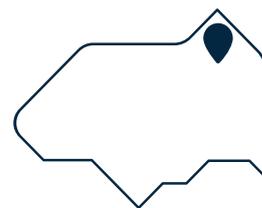
- **59 %** des majeurs en mesure de protection sont en **curatelle**.
- **33 %** des majeurs en mesure de protection sont en **tutelle**.

La répartition par tranche d'âge

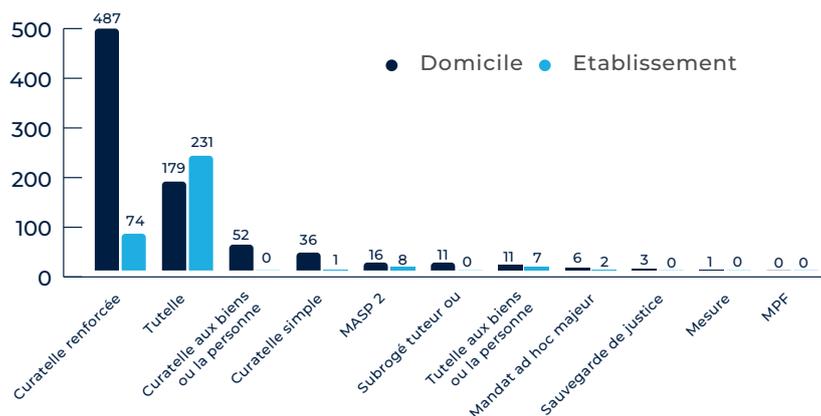


Nous observons :

- **39 %** entre 40 à 59 ans
- **26%** entre 60 et 74 ans,
- **18 %** 75 ans et plus.
- **13 %** entre 25 et 39 ans,
- **4 %** entre 18 et 24 ans,



La répartition par type d'hébergement

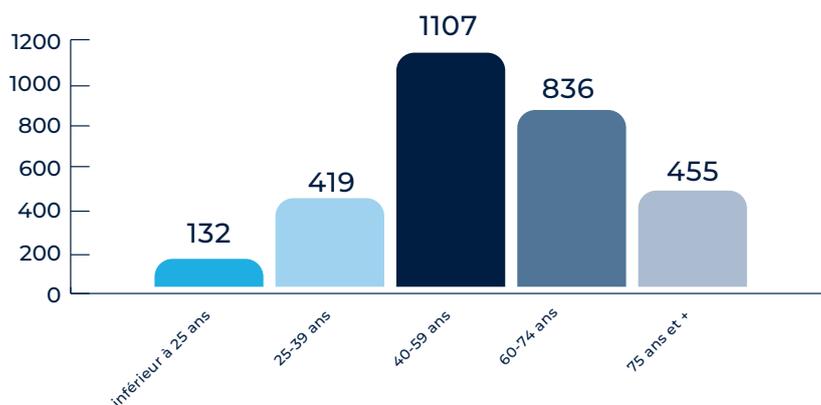


En 2024 :

- **71,41 %** des majeurs vivent en logement autonome.
- **28,59 %** des majeurs sont hébergés en établissement.

Les établissements dans lesquels sont hébergées les personnes protégées sont très variés. Il peut s'agir de foyer d'hébergement, de Foyers d'Accueil Médicalisés (**FAM**), de Maisons d'Accueil Spécialisées (**MAS**), de Foyers de vie, d'établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (**EHPAD**), de Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (**CHRS**), d'établissements psychiatriques.

L'ancienneté des mesures



En 2024 :

- **42 %** (10 ans et plus)
- **20 %** (5 - 10 ans)
- **16 %** (1 - 3 ans)
- **12 %** (< 1 an)
- **10 %** (>= 3- 5 ans)

Les faits marquants en 2024

Dans le but de mieux répondre aux enjeux spécifiques d'un territoire à dominante rurale, des réorganisations structurelles majeures ont été mises en place.

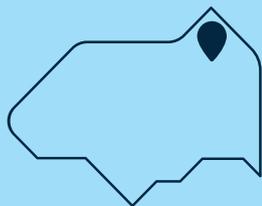
Celles-ci comprennent notamment :

- **La pérennisation d'un poste de direction**
- **Un rééquilibrage des taux de charge**
- **Une réflexion concertée sur la sectorisation des mandataires judiciaires.**

Ces mesures visent à la fois à optimiser l'efficacité et l'adaptation aux besoins locaux, tout en apportant une vigilance aux temps de déplacement des mandataires.

Par ailleurs, l'activité d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF) a été relancée et renforcée. Cette mission, désormais reprise par un mandataire, vise à soutenir et accompagner de manière plus active les tuteurs familiaux sur l'ensemble du territoire, répondant ainsi aux besoins croissants des usagers.





Les perspectives 2025

En 2025, le pôle de Dieppe se prépare à relever de nombreux défis ambitieux, s'inscrivant pleinement dans l'élaboration du projet de territoire. Plusieurs axes stratégiques guideront nos actions :

○ Assurer la croissance continue de l'activité sur le territoire en adaptant notre organisation interne pour garantir une exécution optimale de nos missions.

Dans cette optique, un partenariat étroit et collaboratif sera mis en place avec le tribunal judiciaire de Dieppe.

Ce partenariat aura pour vocation de créer un espace d'échange privilégié, permettant de recueillir des retours d'expérience approfondis et constructifs.

Ces contributions seront essentielles pour identifier les meilleures pratiques, ajuster les procédures existantes et renforcer l'efficacité de nos actions au service des besoins locaux.

○ Renforcer notre ancrage territorial en dynamisant les réseaux partenariaux, toujours dans l'intérêt des majeurs protégés.

L'accent sera mis sur le développement de relations solides et ambitieuses à travers une meilleure connaissance mutuelle des acteurs locaux.

À cet effet, des visites des lieux de permanence seront organisées afin d'évaluer les conditions d'accueil et de sécurité des professionnels.

○ Mettre en avant notre expertise et nos particularités d'intervention en milieu rural, afin de valoriser la spécificité de nos activités et de répondre aux besoins uniques de ce territoire.

○ Approfondir la sectorisation des professionnels pour garantir une répartition équitable des mesures en fonction de la localisation des nouvelles interventions, en veillant à une meilleure couverture des zones concernées.

Par ailleurs, ces défis s'accompagnent d'une volonté affirmée d'améliorer la qualité de vie au travail. Une attention particulière sera portée à la création d'un environnement professionnel épanouissant, favorisant la stabilité des équipes et la prévention des risques psychosociaux.

La parole aux partenaires

Témoignage de Véronique VIGER, Cadre Educatif du Pôle Adulte de l'APAPSH

“ Je désire témoigner du sérieux et de la rigueur de votre travail auprès des résidents adultes des Foyers de Vie de l'APAPSH.

En effet, vous êtes en charge de 18 adultes dans nos établissements. Votre venue trimestrielle est toujours appréciée de nos résidents qui vous attendent et vous font confiance. Votre rôle d'agent tutélaire ne se limite pas à la gestion financière. Vous êtes à leur écoute et soutenant lorsqu'ils rencontrent des difficultés. Votre venue est attendue et vos échanges leur apportent beaucoup.

Par ailleurs, vous savez être disponible auprès des équipes en leur expliquant vos décisions et les impératifs dans la prise en charge de la personne.



Témoignage de Sandra REGNIER, Maîtresse de Maison, Centre Hospitalier de Neufchâtel en Bray

“ Pour ma part je trouve notre collaboration enrichissante et nécessaire pour le bien des résidents bénéficiant de mesure de protection.

Même si je n'ai plus le temps comme avant d'accompagner comme je le voudrais le mandataire, j'apprécie de travailler avec lui. Son professionnalisme, sa bienveillance et son écoute auprès des majeurs protégés sont bien reconnus et appréciés de tous. Il est très réactif et très aidant.

Ses permanences au sein de l'établissement sont un atout énorme pour répondre aux besoins des familles et des majeurs protégés. “

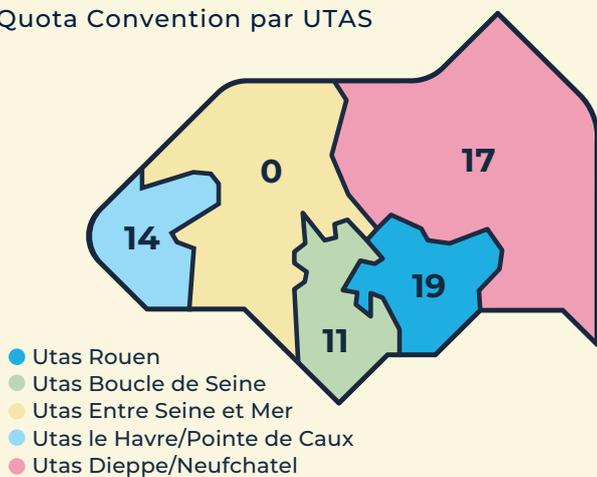




Les Mesures d'accompagnement Social Personnalisé

L'ATMP76 a un conventionnement avec le Conseil Départemental pour exercer 61 MASP 2 sur l'ensemble du territoire auprès de 4 UTAS, à l'exception de l'UTAS Seine et Mer.

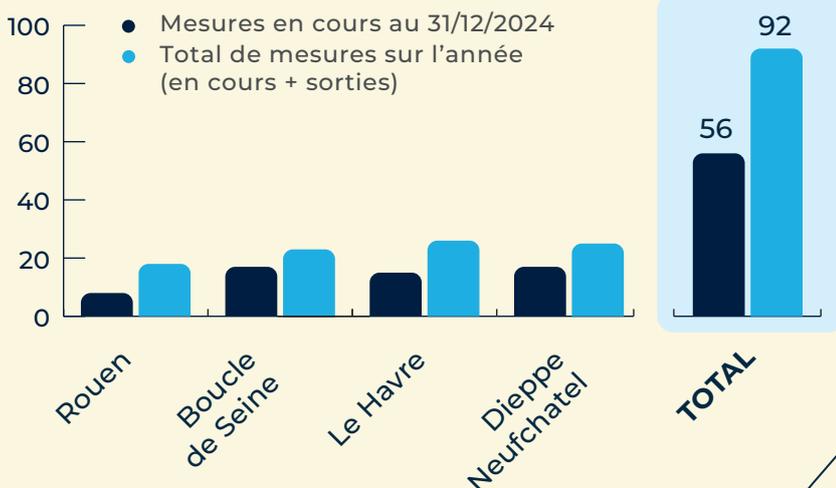
Quota Convention par UTAS



En 2024, les réunions entre les responsables des UTAS et les professionnels de l'ATMP76 ont été ajustées pour tenir compte des changements de direction au sein de l'UTAS Dieppe/Neufchâtel (une seule réunion s'est tenue en novembre 2024) et de l'UTAS de Rouen (aucune rencontre n'a pu être planifiée). En revanche, deux revues de portefeuilles ont eu lieu avec l'UTAS Boucle de Seine (mars et septembre 2024) et une avec l'UTAS du Havre/Pointe de Caux (octobre 2024).

Actuellement, une harmonisation des pratiques est en cours, permettant une évaluation des situations afin d'anticiper au mieux les entrées et sorties potentielles de la file active, ce qui satisfait l'ensemble des acteurs. Il est primordial de poursuivre cette démarche et de maintenir des échanges réguliers avec les services orienteurs. Toutefois, face à des situations particulièrement dégradées, il est important de souligner que les objectifs définis avec la personne concernée ne sont pas toujours atteignables. Les professionnels se retrouvent parfois démunis face à l'incapacité de certaines personnes à mobiliser les moyens nécessaires pour tendre vers l'autonomie.

À ce jour, l'ATMP76 ne dispose pas d'un service spécifiquement dédié au déploiement des MASP 2. Ces mesures sont gérées par les mandataires en fonction de leur secteur géographique et intégrées à leur portefeuille de mesures de protection. Cependant, seuls les mandataires titulaires d'un diplôme de travailleur social sont habilités à exercer les MASP 2. Cela peut engendrer des difficultés, notamment en cas de remplacements dus à des vacances de poste.



Les Mesures d'accompagnement Social Personnalisé

Pilotage départemental

Une rencontre animée par la Direction de l'Action Sociale et de l'Insertion (DASI) avec l'ensemble des acteurs des associations tutélaires du territoire. Une présentation et analyse de l'activité par le biais d'indicateurs a été réalisée. Un nouveau cahier des charges va également être rédigé afin de préparer le nouveau conventionnement 2025.

Les perspectives pour 2025

Nous poursuivons nos efforts pour respecter au mieux le cahier des charges établi par le département et améliorer constamment la qualité du service offert aux bénéficiaires. Actuellement, notre réflexion se concentre sur la mise en place d'un service spécifiquement dédié à la gestion de ces mesures, incluant les curatelles simples et les subrogations, avec l'appui de professionnels spécialisés.

Par ailleurs, nous prévoyons de déposer un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projet pour un nouveau conventionnement MASP 2.



INTERVIEW d'Anne-Lise GUEVILLE, DMJPM, Pôle de Rouen

Sur l'année 2024, la gestion des MASP2 a présenté divers défis. De formation initiale, conseillère en économie sociale et familiale, j'apprécie particulièrement ces accompagnements.

La MASP2 est mise en œuvre par les services sociaux du département. Elle est destinée à aider une personne majeure dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle rencontre pour gérer ses ressources et ses prestations sociales. La MASP2 fait l'objet d'un contrat d'accompagnement social personnalisé ce qui suppose l'adhésion et la participation du bénéficiaire. Il est peut-être bon de rappeler que des principes éthiques sur lesquels est construit un contrat se base sur :

- La participation active des bénéficiaires,*
- Leur autodétermination, c'est-à-dire le choix libre et éclairé*
- La reconnaissance des usagers en tant que sujets (et pas objets), c'est à dire en tant que membres à part entière d'une société et citoyens porteurs de droits.*

Sans confiance, et sans accord, il ne peut y avoir de contrat. Une aide forcée ou imposée est perçue par le bénéficiaire comme une intrusion, et elle devient alors totalement inefficace.

En revanche, si cette mesure d'accompagnement est adressée efficacement, elle peut se transformer en un véritable levier d'autonomie pour les bénéficiaires. Cependant, plusieurs obstacles subsistent, impactant tant les usagers que nos professionnels qui ont en charge leur mise en œuvre.

Tout d'abord, il convient de s'interroger sur les failles du diagnostic initial. Trop souvent, les

évaluations de départ s'avèrent trop partielles, ce qui engendre des problématiques telles qu'un manque d'autonomie dans la gestion administrative ou encore une méconnaissance des situations financières et administratives personnelles. Ces lacunes compromettent le bon déroulement de l'accompagnement.

En parallèle, une disparité des pratiques au sein de l'ATMP76 apparaît comme un frein majeur. Cette hétérogénéité crée des inégalités dans le traitement des situations, au détriment des usagers. De plus, l'absence de collaboration entre les professionnels de l'ATMP76 et avec les autres services de tutelle alourdit encore cette problématique.

Il est également essentiel de prendre en compte la relation entre les services sociaux et les partenaires externes. Actuellement, le manque de coordination avec ces derniers limite la compréhension et l'utilisation optimale des dispositifs sociaux existants, privant les bénéficiaires de ressources précieuses.

Pour surmonter ces difficultés, plusieurs pistes d'amélioration sont en réflexion. D'une part, renforcer le diagnostic initial pourrait permettre une meilleure personnalisation de l'accompagnement, tout en identifiant clairement les besoins des usagers. D'autre part, l'harmonisation des pratiques en interne s'impose pour garantir une plus grande équité. Enfin, une collaboration renforcée avec les partenaires externes offrirait des perspectives prometteuses pour maximiser l'efficacité des MASP2.

Une réorganisation structurelle de la gestion des MASP2 au sein de l'ATMP76 est en cours et devrait améliorer grandement ce service.

L'information et le Soutien aux Tuteurs Familiaux

Le service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF) est rattaché au SPJM du fait de sa mission d'aide à la mise en œuvre des mesures de protection. Toutefois, il s'en distingue au regard des bénéficiaires qu'il accompagne.

En effet, ces derniers sont des proches désignés par les Juges des contentieux de la protection qui leur confient la mesure de protection d'un membre de leur famille ou d'un proche.

L'ATMP 76, par le biais de son service ISTF, accompagne les tuteurs familiaux en coordination avec deux autres associations du territoire (UDAF et CMBD).

Les objectifs de ce service sont d'apporter une aide et une assistance technique pour une application conforme de la mesure de protection aux familles (droits et obligations du tuteur).

Les missions de l'ISTF se caractérisent principalement par des réponses individualisées, réparties selon la proximité géographique.

Par ailleurs, des actions collectives peuvent se faire au sein des établissements par exemple pour sensibiliser les familles vieillissantes ayant un proche en situation de handicap. Ces demandes sont majoritairement sollicitées par les établissements spécialisés partenaires.

Jusqu'à avril 2024, cette activité était exercée par le service CJTF (Conseillères Juridiques et Tuteurs Familiaux) sur les trois pôles territoriaux, c'est-à-dire par les juristes qui avaient pour mission à la fois le traitement de l'activité juridique des majeurs protégés en soutien aux mandataires judiciaires et l'activité « Information et Soutien aux tuteurs familiaux ». Or cette dernière n'étant pas priorisée, une expérimentation a été réalisée sur une période de 8 mois avec un changement des acteurs. À ce jour, l'activité est réalisée par les mandataires judiciaires avec une décharge.

Suite à cette expérimentation, l'équipe ISTF de l'ATMP76 est aujourd'hui constituée de 5 DMJPM issus des trois territoires, coordonnés par une direction de pôle.



Réponses apportées



294



46.5 %
par rendez-vous



28,5%
par contact
téléphonique



25%
par courriel

Conventions signées



3 (Blangy sur Bresle, Le Tréport ,
Neufchâtel-En- Bray)

La nature des demandes :



50 %
La mise en place des
mesures de protection



17 %
L'aide à l'exercice de la
mesure (habilitation familiale
principalement)



12 %
Des informations
judiciaires



21 %
Autres procédures

Les perspectives 2025

Nous souhaitons poursuivre le développement des permanences sur le secteur rural du pays de Caux (Yvetot, Saint Valéry-en-Caux, Cany-Barville) qui dépend du territoire Rouennais ainsi que sur l'agglomération (Saint Etienne du Rouvray, Le Petit Quevilly ..) afin de faciliter la proximité aux familles .

Nous souhaitons également multiplier les actions collectives dans les différents établissements auprès des 3 territoires afin de sensibiliser les familles et poursuivre la transmission de notre savoir-faire au service des familles.

La parole aux partenaires



Témoignage de Madame Shirley MENAGER, adjointe des Cadres Hospitaliers du Centre Hospitalier de Neufchâtel en Bray

« Les interventions de l'ATMP76 sont un atout pour l'établissement. Elles répondent à un réel besoin des tuteurs familiaux qui ne prennent parfois pas toute la mesure de la fonction de tuteur familial, parfois de la complexité et des attentes du juge. Quand nous informons les tuteurs familiaux de votre présence une fois par mois, ils sont agréablement surpris de ce soutien proposé par l'ATMP 76. Nous remarquons, sur certaines situations, que certains tuteurs étaient dépassés.

Nous ne pouvons pas leur apporter de solution pour les aiguiller au mieux. J'espère que vos présences sur le site vont perdurer ».

Le conseil juridique

Les missions

À ce jour, les missions principales des conseillères juridiques sont de veiller à l'actualisation et à la vulgarisation du droit commun à l'attention des services de l'ATMP76.

Elles sont en support auprès des mandataires et les conseillent sur des actions juridiques complexes relatives à la défense des personnes vulnérables devant les juridictions civiles comme pénales (procédure en obligation alimentaire, divorce, contentieux locatifs, dettes, créances, contentieux relatifs à toute atteinte aux droits de la personne / accident de la vie/ responsabilité civile, défense du majeur prévenu ou victime...) ou relatives à l'assistance ou représentation de l'intérêt patrimonial de la personne vulnérable (vente immobilière, emprunt hypothécaire, compromis, héritage, partage, donation, contrat

de mariage, convention de PACS, convention d'honoraires ...)

Les Conseillères juridiques accompagnent et associent la personne protégée, en fonction de son degré d'autonomie, à la prise de décision la concernant, lors de la mise en œuvre d'une action juridique.

Elles garantissent la sécurité juridique des actes passés pour le compte ou aux côtés de la personne protégée et veillent à toute mise en cause de l'association.

Par ailleurs, les conseillères juridiques peuvent exercer des mesures (mandats ad hoc, présomptions d'absence ou mandats de protection future) ou encore être sollicitées pour des conseils ou des interventions ponctuelles.

L'équipe

Une réorganisation du service a été effectuée notamment par une décharge de l'activité ISTF et un travail de fond sur les actes de gestion ouverts.

Aujourd'hui, l'équipe est stabilisée et se compose de 3 salariés en CDI à temps plein (1 sur le site de Rouen, 1 sur Dieppe et 1 sur le Havre en lien direct avec la direction de chaque pôle).

Quelques chiffres sur l'année 2024

Les actions des conseillères juridiques sont visibles dans le logiciel métier « Proxima » commun aux différents utilisateurs de l'ATMP76, via un module intitulé « actes de gestion ». Ce module répertorie uniquement des actions juridiques en cours ouvertes sur demande d'un mandataire par une fiche saisine.

 **503** Actes de gestion

252

Pôle de Rouen

163

Pôle Le Havre

88

Pôle Dieppe

 **30** Actes terminés au cours de l'année 2024

Parallèlement, une base de données a été créée afin d'avoir des indicateurs précis sur la nature des actes de gestion ouverts par le biais des fiches saisines, ainsi que la durée moyenne des suivis, que le logiciel métier ne nous permet pas d'exploiter à ce jour. Majoritairement, les actes de gestion ouverts traitent les successions des majeurs protégés.

Les perspectives 2025

Le recrutement d'un coordinateur juridique est envisagé pour élaborer et harmoniser les pratiques du service. Ce poste permettra également d'assurer un rôle d'interlocuteur principal auprès des partenaires externes, tels que les notaires, avocats et juges. En outre, ce coordinateur aura la responsabilité de

superviser l'activité juridique, en renforçant la visibilité grâce à la mise en place d'indicateurs de suivi. De plus, l'ATMP76 souhaite voir son service juridique se développer en envisageant l'élaboration d'un projet de service et la réalisation de formations thématiques (gestion du patrimoine, placement etc...).



INTERVIEW d'Anne CARPENTIER, Conseillère juridique

Quel est votre retour d'expérience sur le conseil juridique sur l'année 2024 ?

Juriste de formation j'ai intégré l'équipe de conseillers juridiques en Août 2019. En 2024, l'équipe des conseillères juridiques de l'ATMP 76 a, une nouvelle fois, mis toutes ses compétences au service des majeurs protégés afin de les accompagner au mieux dans les démarches juridiques et particulièrement en matière de droit notarial (vente, achat, succession, donation).

Cette matière juridique spécifique peut parfois être source d'inquiétude tant de la part des personnes protégées que de leur entourage. Les conseillères juridiques leur apportent une information adaptée afin de s'assurer de leur bonne compréhension,

indispensable à un consentement libre et éclairé.

La présence des conseillères juridiques lors des rendez-vous notariés répond à une volonté d'accompagnement en fonction des besoins des personnes protégées. Ce sont ainsi près de 170 rendez-vous (notaires, avocats...) qui ont été assurés sur cette année 2024.

Les connaissances spécifiques des conseillères juridiques permettent, depuis de nombreuses années, de développer un partenariat de qualité avec les notaires du Département de la Seine-Maritime, mais également avec ceux des départements limitrophes (Eure, Oise, Somme).





Le conseil d'Administration

Le Conseil d'administration de l'ATMP 76 est composé actuellement de 6 membres.



Président
Thierry DELASTRE



Vice-Président
François NICOLAS



Trésorier
Charles COUTURIER



Trésorier adjoint
Fabrice BARTHELEMY



Secrétaire
Muriel MERCIER



Michel DUHEM

Le comité de direction

Le comité de direction de l'ATMP 76 rassemble différents acteurs clés de l'organisation, assurant une gouvernance stratégique et opérationnelle efficace. Il est constitué de la directrice générale, du responsable administratif et financier, de la responsable des ressources humaines, des directrices de pôle. Cette composition reflète une structure collaborative et transversale, essentielle au bon fonctionnement de l'association.

L'année 2024 sera marquée par des changements structurels, et par l'arrivée d'une nouvelle directrice générale.



Farida MOUDA
Directrice générale



Delphine LAGNY
Directrice
du pôle du Havre



Armelle CHEVALIER
Directrice
du pôle de Dieppe



Patricia COGNIN
Directrice
du pôle de Rouen



Sébastien ANQUETIL
Responsable administratif
et financier



Christine VIRVAUX
Directrice du pôle
administratif majeurs
protégés



Steffie VAUTHIER
Responsable des ressources
humaines

Le financement de nos actions

En 2024, le budget total de l'ATMP 76 est de **10 955 162 euros**

Il se compose en trois budgets

Le budget des mesures de protection, financé par :

> Une dotation globale de financement versée à hauteur de 99,7 % par l'État et à 0,3 % par le Département

> La participation des majeurs protégés à hauteur de leur ressource.

Les produits de l'ATMP76 peuvent se résumer de la manière suivante.

Le budget MASP2

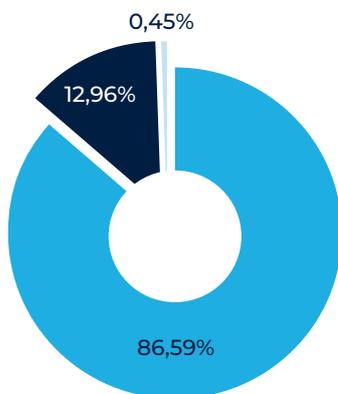
(61 mesures), financé par une subvention triennale (2023-2025) du Département

Le budget ISTF

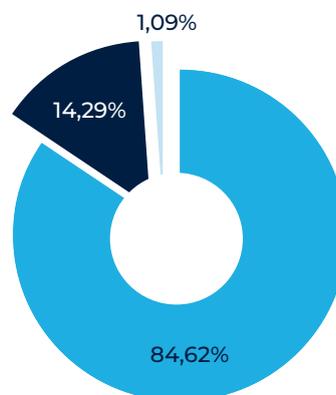
financé par une subvention de l'État

Les produits

Budget exécutoire 2024



Réel 2024

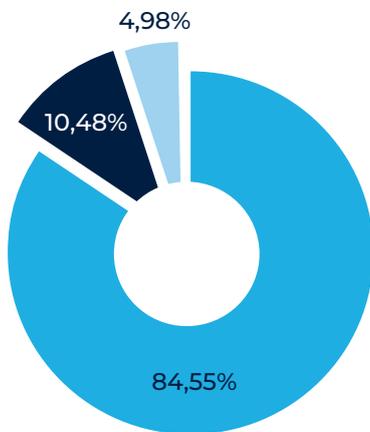


- Dotation globale de financement, subvention MASP2 et ISTF
- La participation des majeurs
- Autres produits

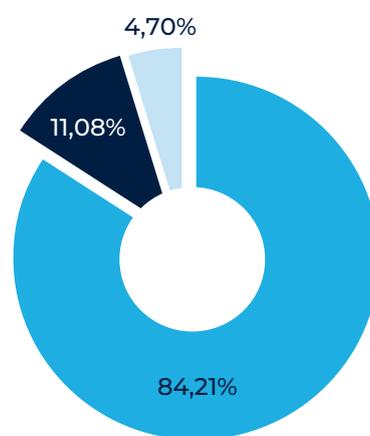
Le financement de nos actions

Les charges

Budget exécutoire 2024



Réel 2024

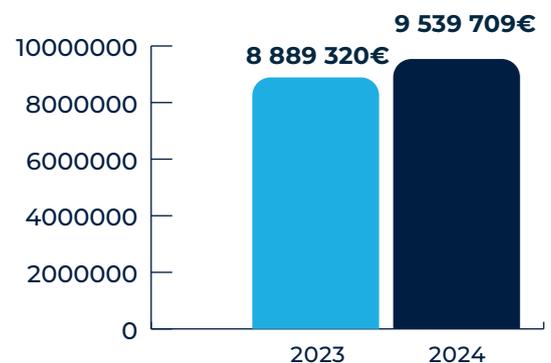


- Charges d'exploitation ;
- Charges de personnel, personnel extérieur et honoraires ;
- Charges liées à la structure loyer, entretien, maintenance, dotation aux amortissements, charges financières et exceptionnelles, etc...

La masse salariale



Nombre ETP
(=heures payées) au 31/12



Total masse salariale

La gestion et le développement des ressources humaines

Organisation territoriale

L'année 2024 a été marquée par une réorganisation structurelle de la gouvernance des pôles. En effet, l'ATMP76 a défini trois directions de pôles Rouen, le Havre et Dieppe. Cette évolution a permis de renforcer l'approche territoriale en tenant compte des enjeux spécifiques de chaque pôle dans le processus décisionnel. Elle vise également à améliorer la communication entre les équipes et à optimiser notre réactivité.

Notre procédure de recrutement a été repensée en collaboration avec les directions de pôle afin de fluidifier le processus de recrutement et d'intégrer le responsable d'unité dans le choix du candidat, facilitant ainsi l'intégration du nouvel arrivant.

Briefing stratégique RH

Pour contribuer à améliorer la gestion des ressources humaines et la communication interne, un briefing stratégique Ressources Humaines est désormais organisé tous les 15 jours, avec les responsables d'unité et les directions de pôle, sur leur territoire. Ce rendez-vous permet d'échanger directement avec les équipes sur les problématiques rencontrées, de répondre aux questions et d'apporter un soutien opérationnel en temps réel.

Cette nouvelle organisation favorise également une approche plus efficace dans la prévention des risques professionnels, grâce à des échanges réguliers permettant d'identifier rapidement les situations à risque.

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Dans une volonté de mieux adapter les démarches de prévention aux réalités du terrain, une refonte complète du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) a été réalisée en 2024. Contrairement aux années précédentes, où un DUERP unique couvrait l'ensemble des pôles, l'association a désormais

opté pour une approche territoriale en élaborant un DUERP par pôle (Dieppe, Le Havre, Rouen et Pôle Administratif).

Pour renforcer ces efforts de prévention, un accord a été signé cette année pour la mise en place d'une commission SSCT (Santé, Sécurité et Conditions de Travail) au sein de l'ATMP76.

Cet accord vise à renforcer la prévention des risques professionnels et à améliorer les conditions de travail des salariés. La commission SSCT permet d'identifier rapidement les situations à risque et de mettre en place des actions correctives. Elle facilite les échanges entre les différentes équipes et la Direction, permettant une meilleure réactivité et une prise de décision plus efficace. En intégrant les préoccupations des salariés dans les échanges, la commission contribue à améliorer la qualité de vie au travail et à réduire les facteurs de stress et de charge mentale.

La gestion administrative (KELIO)

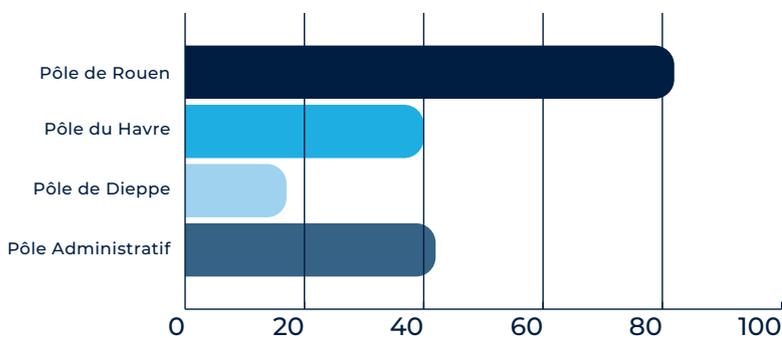
La gestion administrative des ressources humaines, en 2024, la digitalisation a débuté avec l'évolution du logiciel Kelio, améliorant la gestion des congés, des absences et le développement des compétences grâce à une centralisation des données et une meilleure transmission des informations.

Dans ce contexte, trois nouveaux modules ont été développés pour renforcer cette transformation. Le module "Administration du personnel" dématérialise la gestion administrative des salariés, incluant un accès simplifié aux documents RH. Le module "Formation" facilite la gestion des formations, de l'inscription à l'évaluation, optimisant ainsi la visibilité et le suivi budgétaire. Le module "Entretiens professionnels" structure le suivi des parcours, automatise les rappels et permet d'identifier les besoins en formation et les perspectives d'évolution des salariés, garantissant ainsi le respect des obligations légales.

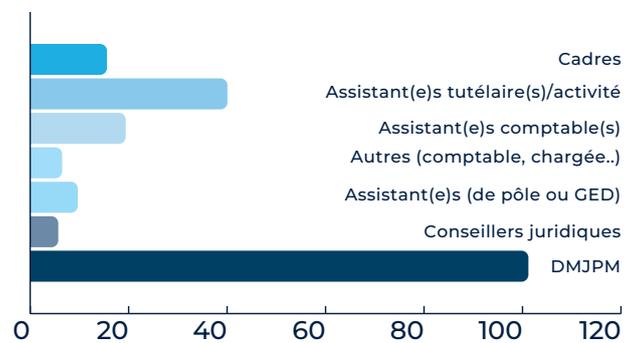
Le gestion et le développement des ressources humaines

Les effectifs de l'association

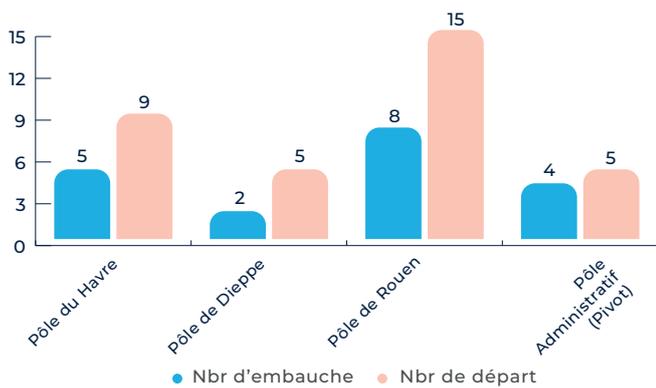
Effectif par pôle (ETP au 31/12/2024)



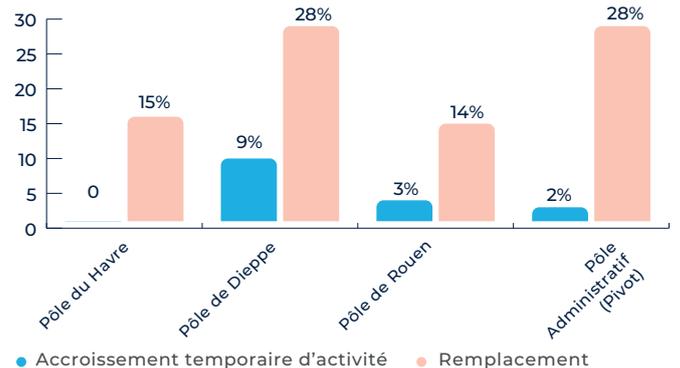
Effectif par fonction (ETP au 31/12/2024)



Mouvement du personnel (CDI-2024)



Répartition des CDD par motif de contrat



En 2024, 36 embauches en Contrats à Durée Déterminée ont été réalisées, en majorité dans le cadre d'un motif de remplacement.

Le développement des compétences

Au cours de l'année 2024, 3 706 heures de formation ont été réalisées et 141 personnes ont bénéficié d'au moins une formation.

L'ATMP76 a mis en place des formations internes sur des sujets tels que l'éthique, les recommandations de bonnes pratiques, le DIPM, en complément des formations existantes comme les premiers pas dans la tutelle ou l'organisation et la gestion du temps.

Concernant le Certificat National de Compétences (CNC), auparavant proposé exclusivement aux salariés à l'IDS, l'ATMP76 permet depuis 2024 aux salariés de choisir leur organisme de formation IDS, APRADIS ou IRTS.

Le processus d'intégration des nouveaux arrivants

En 2024, un travail a été mené sur l'optimisation de la procédure d'intégration des nouveaux salariés, grâce à la digitalisation du dossier administratif via le déploiement du logiciel kelio. L'objectif était de structurer et fluidifier les démarches administratives dès l'arrivée d'un salarié, garantissant ainsi une prise de poste plus sereine et efficace.

Pour 2025, la démarche se poursuivra avec un focus sur l'intégration professionnelle. Il s'agira de renforcer l'accompagnement des nouveaux arrivants à travers un parcours plus individualisé.

La formation au poste permettra une montée en compétences progressive. Des étapes d'évaluation seront mises en place afin de suivre l'évolution des nouveaux salariés, tout en développant un accompagnement personnalisé pour favoriser une meilleure appropriation des missions et une intégration réussie au sein de l'ATMP76.

Cette approche globale vise à assurer une intégration complète, alliant efficacité administrative et montée en compétences adaptée à chaque profil.



Le contrôle interne

Le contrôle interne à l'ATMP76 joue un rôle clé dans l'identification des risques potentiels et la mise en place de mesures adaptées pour les maîtriser, tout en assurant le respect des obligations réglementaires de l'association et en garantissant une gestion sécurisée et performante.

En septembre et octobre 2024, un audit approfondi a été réalisé sur un échantillon de 500 dossiers, représentatifs des mesures gérées par l'ATMP 6. Cette initiative visait à évaluer la conformité, la qualité et l'efficacité des pratiques en place, tout en identifiant des axes d'amélioration pour optimiser le suivi et la gestion des mesures.



	OUI	NON
Inventaire meublant	+12,2%	
Inventaire financier	+11,6%	
MRH/RC	+1,6%	
Sécurité sociale		-0,4%
Complémentaire santé		-0,2%
DIPM moins d'un an		-0,4%
Budget 2024	+19%	
Accès monproxima	+6,8%	
CRD 2023	+6,2%	
CRG 2023	+21,4%	
Récépissé de remise de documents	+15,2%	

À la suite de l'audit réalisé, un plan d'action a été mis en œuvre pour corriger les anomalies identifiées :

- **Novembre 2024** : Toutes les anomalies liées à l'absence de multirisque habitation ou de responsabilité civile dans les dossiers ont été corrigées.

- **Décembre 2024** : Les dossiers contenant des anomalies en lien avec la sécurité sociale ont également été rectifiés.

Le plan d'action se prolongera en 2025 avec un focus sur d'autres thématiques afin de poursuivre l'amélioration continue et garantir une gestion optimale des dossiers.

La démarche qualité

L'ATMP 76 a renforcé sa volonté de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la qualité depuis la création du poste de référente qualité en novembre 2021. C'est une démarche volontariste et collective de promouvoir la qualité du service rendu auprès des personnes accompagnées.

Plusieurs projets ont été mis en place et piloté :

La mise en place du logiciel qualité AGEVAL

L'équipe du CODIR a été formée à la configuration et à l'utilisation d'AGEVAL de juin à octobre 2023. La base documentaire auparavant accessible dans l'intranet a été refondée entièrement dans ce logiciel. AGEVAL permet également de déclarer les événements indésirables, les plaintes et réclamations. AGEVAL comprend également le volet RH de la gestion des risques professionnels avec le DUERP.

Afin de permettre l'appropriation du logiciel qualité AGEVAL auprès de l'ensemble des professionnels de l'ATMP 76, 14 réunions de sensibilisation ont été animées auprès des professionnels fin décembre 2023 pour une utilisation à compter du 01 janvier 2024.

Ainsi les équipes ont pu déclarer dans le logiciel qualité les événements indésirables ainsi que les plaintes et réclamations durant l'année 2024. Ils peuvent également y consulter la veille juridique et documentaire propre à la Protection Juridique des Majeurs.

En 2024 :

- **321 déclarations d'évènements indésirables :**
 - > **99** pôle de Dieppe,
 - > **49** pôle du Havre,
 - > **173** pôle de Rouen et Pôle Administratif
- **144 déclarations de plaintes et réclamations :**
 - > **31** pôles de Dieppe
 - > **26** pôle du Havre
 - > **87** pôle de Rouen et pôle Administratif

Mise en place de l'auto-évaluation avec le référentiel HAS

L'ATMP 76 a souhaité suivre les recommandations de la HAS en réalisant son auto-évaluation.

Deux groupes de professionnels se sont mobilisés pour réaliser l'auto-évaluation :

- **Un groupe constitué des membres du CODIR pour évaluer les critères qualité du chapitre 3 « audit système ».**
- **Un groupe constitué de professionnels pour évaluer les critères qualité du chapitre 2 « le traceur ciblé ».**

Deux personnes accompagnées par pôle territorial ont été rencontrées par la référente qualité pour répondre aux critères du chapitre 1 « l'accompagné traceur ».

Cette auto-évaluation a mis en évidence des actions à mener afin d'améliorer la qualité de notre service (amélioration de nos outils, de nos procédures, des formations ou sensibilisation des professionnels...) : procédure d'ouverture, sensibilisation au DIPM, modes opératoires écrits sur des actions d'enregistrement dans le logiciel métier...


Vivez la qualité !

La démarche qualité

L'animation des groupes de travail

La réactualisation de la procédure de clôture des mesures

Un groupe de travail a été constitué pour réactualiser la procédure de clôture de mesure. Depuis la mise en place du logiciel métier Proxima et l'évolution des demandes des différents organismes partenaires, des mises à jour étaient nécessaires.

Les tâches avancées dans le logiciel métier PROXIMA

Ce groupe a également travaillé sur la mise en place de tâches avancées dans le logiciel métier PROXIMA : tâches qui permettent aux professionnels à la fois d'améliorer la traçabilité de leurs actions et d'être plus efficaces lors de remplacement entre collègues pour la continuité de l'accompagnement et des droits de la personne accompagnée.

La réécriture du projet d'établissement

L'ATMP 76 a poursuivi la réécriture du projet d'établissement, reportée en fin 2023 par la direction, volonté de s'appuyer sur les résultats de l'auto-évaluation programmée en 2024 afin d'affiner et d'optimiser les objectifs du projet.

Quatre groupes de travail ont été animés sur les thèmes suivants :

- public et réseau partenarial,
- offre et personnalisation de l'accompagnement,
- organisation et fonctionnement de l'ATMP76,
- bientraitance et prévention de la maltraitance.

La mise à jour du DUERP

L'ATMP 76 a remis à jour les fiches entreprises des médecines du travail et le DUERP dans le logiciel qualité grâce à la participation de professionnels et de membres du CSSCT.



Les perspectives 2025

L'ATMP76 émet une politique ambitieuse sur le pilotage et la mise en œuvre d'une politique qualité. L'association doit envisager une structuration solide afin d'envisager collectivement des perspectives de travail.

La mise en place d'instances de concertation

1 COFIL qualité : composé de plusieurs professionnels, il est destiné à suivre le plan d'amélioration continue de la qualité (plan d'action dans AGEVAL), à valider les documents qualité. Ce COFIL se réunira tous les 2 mois.

3 comités qualité territoriaux : composé de plusieurs professionnels, il se tiendra sur chaque pôle à raison de 3 fois par an. Il analyse les événements indésirables, les plaintes et les réclamations dans le but de définir des actions correctives et ou préventives.

La mise en place d'un audit interne par un cabinet extérieur

L'association a choisi d'entreprendre une évaluation HAS sur le 1er semestre 2025 par un cabinet habilité COFRAC.

La mise en place de campagne de sensibilisation mensuelle

En lien avec la communication, il a été décidé de mettre en place des actions de sensibilisation mensuelle auprès des équipes sur des thèmes de la PJM (Protection Juridique des Majeurs) tels que l'éthique, la bientraitance, l'accompagnement à l'autonomie...

La mise en place du comité éthique

Des rencontres sont prévues durant le 1er semestre 2025 avec les équipes avec l'objectif de créer un comité éthique.



Le système d'information

La sécurité

Cette année, deux événements majeurs ont marqué la sécurité du système d'information : le test réussi du Plan de Continuité et de Reprise d'Activité (PCA/PRA) sur un serveur critique et la réalisation d'un audit de sécurité du système d'information de l'ATMP 76, permettant ainsi de renforcer la protection des données sensibles.

Test PCA/PRA sur un serveur critique

Dans le cadre des mesures de résilience et de sécurité du système d'information, un test du Plan de Continuité d'Activité et du Plan de Reprise d'Activité a été effectué sur un serveur essentiel à l'activité de l'Association : le serveur comptabilité. Ce serveur regroupe des applications cruciales telles que la comptabilité associative et le logiciel de gestion des ressources Humaines (KELIO).

Ce test a été effectué avec succès et le Plan de Continuité d'Activité et du Plan de Reprise d'Activité concernant ce serveur a été validé.

Audit de sécurité du système d'information de l'ATMP76

Afin d'assurer la sécurité des données et de prévenir toute vulnérabilité, un audit de sécurité approfondi a été réalisé sur le Système d'Information de l'ATMP 76. Cette démarche, menée par un auditeur externe (Torii Security), a permis d'identifier et de recenser les failles de sécurité présentes au sein du périmètre interne de l'association.

La méthodologie réalisée pour effectuer l'audit de sécurité est référencé officiellement par l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information). Les tests ont été effectués et des failles ont été détectées concernant notamment :

- Le système d'exploitation des serveurs d'authentification des sessions Windows.
- Les équipements électroniques gérant les flux réseaux et les copieurs.

Les corrections sont actuellement en cours, et Torii Security assure un suivi régulier et minutieux. Des tests sont réalisés de manière systématique pour valider l'efficacité des mesures correctives mises en place.



Logiciel métier Proxima

Club utilisateur

À la suite de la participation au club utilisateurs 2023, une feuille de route des ateliers 2024 a été élaborée en collaboration avec l'éditeur. L'ATMP76 a pris part à ces ateliers dans le cadre de l'amélioration du logiciel métier PROXIMA.

Les thématiques abordées en 2024 ont été les suivantes :

- Les checklists,
- Les budgets des majeurs protégés,
- Les statistiques mensuelles d'activité du service,



Workflow v2

Une gestion de projet a été mise en place pour l'évolution du WorkflowV2, incluant une revue des prérequis en 2024 avec une possible mise en œuvre prévue pour début 2026.

Le WorkflowV2 permet une multidiffusion automatique et simultanée d'un document à tous les acteurs concernés, avec des actions spécifiques à réaliser en fonction de la nature du document. Actuellement, dans le Workflow manuel, un mandataire reçoit le document à traiter dans sa GED, puis le transmet à une assistante comptable pour traitement ou pour procéder à son classement. Ainsi, la multidiffusion favorise une optimisation du process du circuit du document en permettant une saisie simultanée des acteurs impliqués.

Formation

En 2024, des ateliers ont été organisés pour former les nouveaux salariés tout en permettant aux professionnels déjà en poste de perfectionner leurs pratiques. Les thématiques abordées ont été les suivantes :

Les tâches avancées : Il s'agit d'une évolution du processus de la tâche, décomposée en plusieurs étapes, permettant de suivre la traçabilité des actions effectuées sur le

dossier d'un majeur protégé. Cette tâche peut être spécifique à une fonction (par exemple : ouverture de mesure) ou en concerner plusieurs à la fois (comme le CRAG).

L'envoi d'un courrier directement de PROXIMA par mail : PROXIMA offre la possibilité d'envoyer des courriers directement par email. L'atelier avait pour but de tester le fonctionnement de cette nouvelle fonctionnalité et d'évaluer son utilité auprès des professionnels.

La mise en place d'un forum de discussion instantanée : Cette évolution du logiciel permet d'ajouter des actions à réaliser sur un document. Cette discussion instantanée offre une traçabilité (Quadrigramme/Horodatage/non supprimable), contrairement aux commentaires qui ne disposent pas de cette fonctionnalité.

Le tableau de bord : L'objectif de cet atelier était de parcourir l'ensemble des écrans du tableau de bord accessibles aux professionnels. Ces écrans permettent, par exemple, de consulter l'ensemble des contrats du portefeuille pour en vérifier la conformité, ou d'examiner tous les dossiers pour garantir l'exactitude des informations. Ce tableau permet également d'extraire une grande quantité de données au format Excel, facilitant ainsi leur traitement ultérieur.

La communication

L'année 2024 se distingue par une prise de conscience accrue de la nécessité à optimiser la communication interne et externe de notre association. Ce besoin s'inscrit dans un contexte socio-économique particulièrement délicat, où l'attractivité du secteur médico-social est mise à rude épreuve. Parallèlement, la valorisation de nos services et de notre expertise est insuffisamment mise en exergue.

Les actions menées en 2024

C'est à compter de septembre 2023 qu'une alternante en communication a été recrutée pour déployer cette ambition à l'échelle de l'association. Au cours de l'année 2024 et jusqu'en septembre 2024, elle participera à l'amorce d'une communication valorisant nos métiers et à une réflexion sur notre identité visuelle.

Le lancement du nouveau site internet

En 2021, la décision a été prise de repenser entièrement le site internet, dans une ambition d'ouverture et de valorisation de nos compétences ainsi que de notre savoir-faire à l'externe. Pour concrétiser cette démarche, nous avons choisi de collaborer avec une société rouennaise renommée, L'Atelier du Design, experte en conception de sites internet et en identité visuelle.

Un groupe de travail représentatif des trois pôles de notre structure a été constitué, insufflant une dynamique collective à ce projet. En décembre 2023, un premier aperçu a été dévoilé, mettant en lumière une nouvelle charte graphique audacieuse et moderne. Après plusieurs mois de finalisation minutieuse, le projet a abouti en juin 2024 avec la mise en service officielle du nouveau site, reflétant pleinement notre image et nos ambitions.



La newsletter interne



4

numéros

Dans le but de renforcer la cohésion entre les équipes réparties sur les trois sites, une newsletter a vu le jour, en janvier 2024. Cette initiative était un clin d'œil numérique à une version papier qui avait disparu de l'atmp76 depuis près de 20 ans. Elle s'est donné pour mission de tisser du lien

entre les pôles, de diffuser des informations, de présenter les nouvelles recrues et de valoriser les diverses interventions extérieures.

Au cours de l'année 2024, quatre numéros ont été publiés, rencontrant un accueil particulièrement favorable pour l'édition de décembre. Fort de cet élan, l'année 2025 marquera le lancement d'un nouveau format. Une équipe dynamique de quatre volontaires s'investira pour faire de cette newsletter un outil à la fois communicatif, informatif et divertissant, reflétant l'énergie collective et les ambitions communes.

La création d'un compte LinkedIn

C'est en février 2024, que le compte LinkedIn de l'ATMP76 a timidement vu le jour pour apporter visibilité et notoriété. Renforcer la présence en ligne de l'association, c'est mettre en avant ses missions, ses valeurs et ses actions auprès d'un large public, y compris des partenaires potentiels. Cette plateforme facilite la création de liens avec d'autres associations, institutions, professionnels du secteur médico-social et juridique, ainsi que des décideurs publics. Cet espace est incontournable pour échanger des idées, des expériences et des innovations avec d'autres acteurs de nos champs d'activités, favorisant ainsi l'amélioration continue des pratiques.

Ce compte favorise la communication et la sensibilisation pour informer sur les enjeux de la protection juridique des majeurs, sensibiliser le public et promouvoir des événements ou des campagnes. Enfin, cet outil permet de valoriser nos équipes, de mettre en lumière les réussites et les contributions de chacun.



La communication

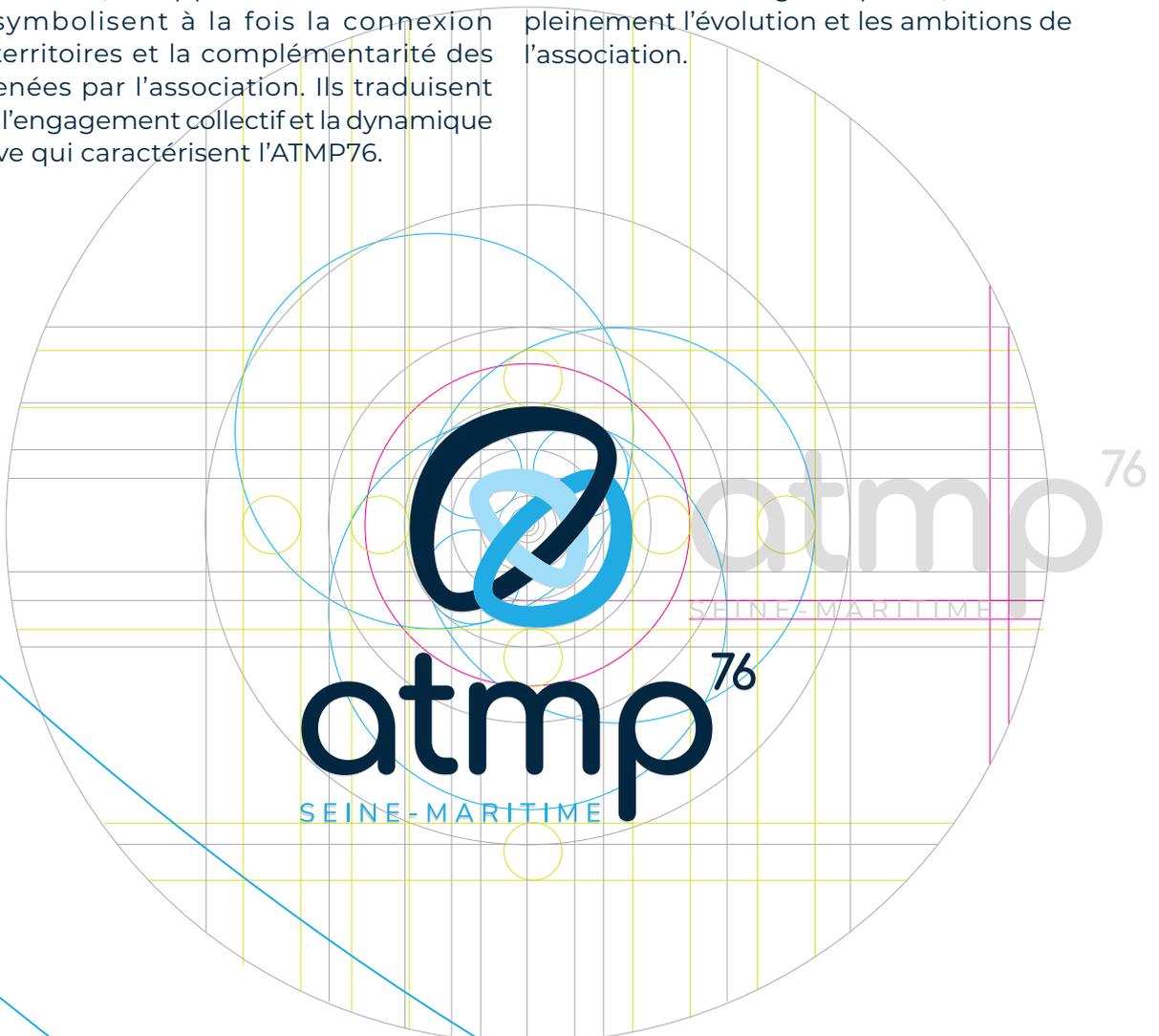
La redynamisation du logo ATMP76

En décembre 2024, l'ATMP76 a entrepris une évolution marquante de son identité visuelle en revisitant son logo. Cette transformation avait pour objectif d'incarner plus distinctement la dimension territoriale de l'association tout en affirmant ses valeurs d'unité et de proximité.

Le design, au cœur de cette refonte, intègre trois anneaux interconnectés, représentant les trois pôles stratégiques et géographiques que sont Rouen, Dieppe et Le Havre. Ces anneaux symbolisent à la fois la connexion entre ces territoires et la complémentarité des actions menées par l'association. Ils traduisent également l'engagement collectif et la dynamique collaborative qui caractérisent l'ATMP76.

D'un point de vue esthétique, ce logo combine modernité et simplicité, permettant une reconnaissance immédiate et une forte représentation visuelle de l'association. Les choix graphiques, qu'il s'agisse des formes ou des couleurs, traduisent des valeurs fondamentales : la solidarité, l'enracinement territorial et la vision d'avenir.

Cette nouvelle identité visuelle marque ainsi une étape décisive pour l'ATMP76, en renforçant son message auprès de ses partenaires, de ses bénéficiaires et du grand public, et en reflétant pleinement l'évolution et les ambitions de l'association.



L'élaboration d'une stratégie de communication 2025-2027

La fin de l'année 2024, annonce un nouveau souffle pour la communication et entre dans une phase d'intensification stratégique visant à accroître la visibilité de l'association, valoriser ses initiatives et exploiter de nouvelles opportunités.

Face à ces défis, notre association reconnaît l'impératif de se démarquer en mettant en avant ses services de manière plus stratégique, tout en œuvrant à revaloriser l'image globale du secteur de la Protection Juridique des Majeurs.

Pour ce faire, en décembre 2024, l'association a élaboré sa stratégie de communication 2025-2027 afin de se projeter dans la mise en place action et le développement d'outils. Cette stratégie de communication se donne trois objectifs stratégiques :

INFORMER

sur le rôle mené par l'ATMP76 dans la protection juridique et l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité.

GENERER

des opportunités en matière de coopération et d'innovation sociale.

TRANSMETTRE

les valeurs associatives en matière de protection et d'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité.

À travers une communication structurée et proactive, l'association ambitionne de se positionner comme un acteur incontournable, en renforçant son réseau territorial et en mettant en lumière ses dispositifs. Le succès de

cette stratégie de communication repose sur l'engagement de ses publics cibles, incluant majeurs protégés, professionnels, partenaires et grand public, dans une vision harmonisée et valorisante.

Les perspectives 2025

En 2025, notre stratégie de communication s'orientera autour d'initiatives innovantes et engageantes, en mettant l'accent sur la promotion des valeurs humaines fondamentales qui sous-tendent nos actions. Elle visera également à développer des collaborations stratégiques afin de sensibiliser le grand public à l'importance des professions

du médico-social et à leur rôle central dans le soutien des personnes vulnérables.

Cette démarche reposera sur des outils éprouvés et redynamisés, tels qu'incluant des formats impactant comme des capsules vidéo, des récits de vie authentiques et des interviews de professionnels partageant leurs retours

La stratégie tirera parti de nos forces existantes

 **Un réseau territorial solide**, pour favoriser la proximité,

 **Une expertise humaine diversifiée**, pour enrichir notre accompagnement,

 **Un engagement associatif affirmé**, gage de nos valeurs et de notre mission.

Cette dynamique vise à bien plus qu'une simple amélioration de la visibilité ou de l'attractivité de l'association. Elle reflète une véritable stratégie d'impact qui s'articule autour de plusieurs axes ambitieux et porteurs de valeurs.

Tout d'abord, en mettant en lumière les personnes en situation de vulnérabilité grâce à des supports vidéo, l'association joue un rôle essentiel de sensibilisation et d'humanisation. Ces vidéos, réalisées en collaboration avec les majeurs protégés eux-mêmes et les professionnels, offrent un témoignage authentique et poignant. Elles permettent de donner une voix et un visage à ces parcours souvent méconnus, suscitant ainsi l'empathie et une meilleure compréhension des défis rencontrés.

Ensuite, en valorisant les compétences et les expériences des professionnels, ces actions renforcent le sentiment d'appartenance et la fierté au sein des équipes. En cultivant un

environnement de travail valorisant et porteur de sens, l'association consolide les liens internes et stimule l'adhésion des collaborateurs à ses missions fondamentales.

Par ailleurs, ce projet s'inscrit dans une stratégie de communication globale, avec le développement de campagnes en lien avec la qualité. Ces campagnes, associant créativité et rigueur, serviront de leviers pour promouvoir les valeurs de l'association, consolider son image de marque et renforcer sa crédibilité auprès de ses partenaires et du grand public.

Enfin, cette dynamique s'étend également à l'organisation d'événements. En diversifiant les supports de communication et en investissant dans l'événementiel, l'association crée des moments privilégiés pour fédérer, informer et échanger. Ces initiatives contribuent à tisser des liens durables avec les parties prenantes tout en affirmant une présence forte sur le territoire.





Témoignages des majeurs protégés

Benoit DUPONT, en curatelle renforcée depuis 18.08.22

“Avant mon appartement était désastreux, j'avais une mesure d'accompagnement MASP2. J'ai demandé la curatelle parce que si je ne l'avais pas eu, je serais à la rue.

Mon mandataire, il me conseille et il m'oriente. Parfois je râle mais au final il m'écoute.

On a réussi à avoir un rappel d'allocation logement il est tenace mon mandataire et moi je suis râleur ! Alors on est une équipe. Au quotidien, il me donne des conseils, quand je lui dis des choses, il m'écoute. C'est important car je n'ai personne d'autre à part mon fils et mon ex-femme. Ma famille je ne la fréquente plus car une fois je suis venu avec une copine et on m'a refusé de rentrer.

Sinon je suis bosseur, sauf en informatique et là mon mandataire me montre comment faire.”



Stéphane BARON, curatelle renforcée, le : 21.11.2002

“La mesure de protection, c'est là pour m'aider, au niveau de l'argent. Pour mon dossier de retraite, c'est le tuteur qui m'en a parlé. Heureusement qu'il était là !

Car maintenant, là, je travaille plus que trois jours par semaine, j'ai réduit mon temps de travail, et j'en suis bien content !”

Témoignages des majeurs

Chantal LAVIGNE, mesure de tutelle le 13.01.1995 puis, curatelle renforcée depuis le 27.10.2000

« Depuis plus de 20 ans, des tuteurs j'en ai eu !! On en a passé de bons moments !! C'est un métier pas facile d'être tutelle, parce qu'il y en a qui vous en font voir ! Mais avec moi, il n'y a pas de problème ! Je n'ai jamais eu de souci, je peux compter sur eux et ils savent qu'avec moi il n'y a pas de problème. Au début, heureusement qu'elle était là la tutrice, j'ai eu mon appartement on m'a toujours aidé dans mes papiers, mon argent. Je suis partie en vacances, des sorties de temps en temps, j'ai de l'argent de côté et quand je n'arrive pas à prendre une décision, le tuteur me conseille, mais c'est quand même moi qui décide !

Avec le service d'accompagnement l'ESSOR, l'ATMP c'est ma famille quelque part, c'est vrai ! Je n'ai pas de famille, enfin j'en ai, mais c'est compliqué. C'est la vie. N'empêche, on a eu de bons moments ! »



Corinne DUMONTIER, curatelle renforcée du 15.07.98 et **Adelino CORREIA**, curatelle renforcée du 06.11.003

« Nous on s'est connu on était encore au foyer l'Essor. On avait la même tutelle. On a voulu habiter ensemble et c'est avec l'ATMP qu'on a pu trouver un logement. L'ATMP venait nous voir tous les mois.

On a été en vacances, on avait un mobil home, le service d'accompagnement et le service de tutelle travaillent bien ensemble, alors ça nous aide à réaliser tous nos projets.

Maintenant c'est bientôt la RPA, on se fait vieux mais on n'est pas tout seuls, on est bien entourés. C'est important que ça existe des gens comme vous »



**Natacha FLEURY, mesure de curatelle
depuis le 30.09.1999**

« Il y a eu des gros problèmes dans ma famille, et j'ai eu une mesure de curatelle.

Heureusement, car sinon ma famille elle aurait continué à profiter de moi. Je faisais tout chez moi, et je ne pouvais rien dire. Tu le sais toi t'as bien vu !

Maintenant je suis tranquille, j'ai un appartement, je vois ma sœur parfois, et j'ai des amis. Avant la mesure je n'avais pas tout ça. Moi je veux rester en curatelle car ça m'aide beaucoup, ça me protège, c'est vrai.

J'ai des sous de côté c'est grâce à la curatelle sinon avec ma famille je n'aurais plus rien. Je peux me faire plaisir quand je veux, mais je suis raisonnable ».



Franck DEVAUX, Tutelle du 16.02.1998

« Je vis au Foyer l'Essor à Duclair. C'est Madame Roselyne qui s'occupe de moi.

Je fais des activités je fais du foot et je pars en vacances. Moi je suis heureux comme ça. Tout va bien. Là il faut que je m'achète des nouvelles chaussures avec des crampons, c'est pour le foot.

La curatelle c'est pour gérer mon argent et les papiers parce que moi je ne peux pas faire ça. Elle, elle paye les factures : le foyer, pour mes loisirs, et j'ai de l'argent pour moi »

Témoignages des majeurs

Nathalie Dufresne, curatelle renforcée
depuis le 14.05.1993

« Moi, la mesure de curatelle ça me rassure et ça se passe bien. La curatelle, elle gère mon argent et je vois mes comptes, elle m'explique tout, ça sert à ça. Je fais des activités, là, je vais aller à la danse, c'est tous les mercredis. Avec mon ami on va en camping. Je voudrais habiter avec mon copain dans une petite maison, on va en parler avec la curatelle”.



Sylvain DORIEN, Tutelle du 15.01.2019

« c'est trop compliqué les papiers, l'argent, la tutelle elle s'en occupe. Avec Nathalie on vit ensemble au foyer, c'est nous qui avons demandé.”



Anne-Marie COTÉ, curatelle renforcée
depuis le 17.09.2012

« La curatelle ça m'aide surtout à gérer mon argent. Je ne l'appelle pas au téléphone ma curatelle, c'est les éducateurs du foyer qui le font pour moi. Mais je sais le faire toute seule. Je suis arrivée au foyer en 1996. J'ai un copain, je vais chez lui deux week-ends par mois. Ma curatelle et les éducateurs sont d'accord. »






Rouen


Le Havre


Dieppe



atmp⁷⁶
SEINE-MARITIME

Association Tutélaire
des Majeurs Protégés

 Tél. **02 76 51 79 00**

 CS 14070 - 76022 Rouen Cedex 1

atmp76.fr